

RAPPORT SUR LA SITUATION

DES INDIENS DE SEPT-ILES

ET DE MALIOTENAM

E78  
.Q3  
C23  
c. 1

E78  
Q3  
C23  
c.1

373/3-1-2  
301/ 46-1

RAPPORT SUR LA  
SITUATION DES INDIENS  
DE SEPT ILES ET MALIOTENAM

DEPT. OF INDIAN AFFAIRS  
AND NORTHERN DEVELOPMENT  
MAR 22 1993  
MINISTRE DES AFFAIRES INDIENNES  
ET DU NORD CANADIEN  
QUÉBEC

## TABLE DES MATIERES

<u>INTRODUCTION</u>	Pages 1 et 2
<u>HISTORIQUE DE LA SITUATION</u>	Pages 2 à 4
1) <u>SECTEUR COMMUNAUTAIRE</u>	
a) Assistance sociale	Page 5
b) Habitation et services	Pages 5 à 9
c) Gouvernement local	Pages 10 et 11
2) <u>SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI</u>	
a) Caractéristiques de la main-d'oeuvre	Pages 12 et 13
b) Formation des adultes et préparation à l'emploi	Page 13
c) Problèmes de placement et de stabilité dans l'emploi	Pages 14 à 16
3) <u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>	
Projets réalisés, étudiés et en cours d'étude	Page 17
4) <u>EDUCATION</u>	
a) Structure scolaire	Page 18
b) Situation scolaire	Pages 18 et 19

5) SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS - SECTEUR COMMUNAUTAIRE

- a) Synthèse de la situation générale à Sept-Iles Pages 20 et 21
- b) Recommandations - Situation générale Pages 22 et 23
- c) Synthèse du programme d'assistance sociale Page 24
- d) Recommandations sur l'assistance sociale Pages 25 et 26
- e) Synthèse du programme d'habitation Pages 27 et 28
- f) Recommandations sur le programme d'habitation Page 29
- g) Synthèse de la situation du gouvernement local et du leadership Page 30
- h) Recommandations sur le gouvernement local et le leadership Pages 31 et 32

RAPPORT SUR LA SITUATION DES INDIENS  
DE SEPT-ILES & MALIOTENAM

INTRODUCTION

Les Indiens de la Bande de Sept-Iles et, en particulier, les jeunes de 17 à 25 ans qui, pour la plupart ne travaillent pas, manifestent à l'égard du ministère des Affaires indiennes, les employeurs, les syndicats et la société en général, de plus en plus de mécontentement et d'agressivité.

Leurs revendications, bien qu'elles ne soient pas toujours très clairement exprimées, peuvent se résumer de la façon suivante:

- 1) Une égalité des chances dans l'obtention d'emplois et de promotion dans l'emploi.
- 2) Le ministère des Affaires indiennes, durant la période de rattrapage devrait combler la différence entre le revenu moyen d'une famille indienne et le revenu moyen d'une famille non-indienne de Sept-Iles, en augmentant les prestations de bien-être accessibles tant aux travailleurs qu'aux personnes sans emploi.
- 3) Des maisons d'une qualité équivalente aux habitations des non-Indiens avec services d'aqueduc, d'électricité, de voirie, d'hygiène, etc.

Ces revendications sont fondées sur l'argumentation suivante:

Les Indiens n'ont pas eu une chance égale aux non-Indiens pour s'instruire et pouvoir, par la suite, soutenir la compétition dans le domaine de l'emploi. De plus, une certaine discrimination plus ou moins ouverte, les place dans une situation défavorisée lorsqu'ils postulent un emploi et dans les milieux de travail auxquels ils ont accès. Ils considèrent qu'ils ont été spoliés de leur territoire de chasse et de pêche (rivière Moisie, concédée à des clubs privés) et forcés de s'intégrer rapidement dans une société très différente de la leur et qui ne les accepte pas, tel qu'ils sont. Cette situation, ils en attribuent la première responsabilité au gouvernement fédéral et à notre Ministère. C'est pour cette raison et, bien entendu, parce qu'il s'agit là d'un interlocuteur privilégié, qu'ils s'adressent à notre Ministère pour obtenir une compensation, en termes d'argent et de services.

S'ils trouvent chez les non-Indiens de Sept-Iles des appuis dans leurs revendications (journalistes, animateurs de la radio et de la télévision, politiciens locaux, etc.), il s'en trouve par ailleurs, de plus en plus

qui s'objectent à ce qu'ils perçoivent comme des largesses de la part des gouvernements et surtout de notre Ministère, à l'égard des Indiens. Ils ne peuvent donc que désapprouver les méthodes empreintes d'une certaine violence (occupation de bureaux, séquestration de fonctionnaires, etc.) que certains groupes d'Indiens et de non-Indiens semblent favoriser.

On peut donc s'attendre à une certaine escalade des revendications des Indiens et à un durcissement de la part des organismes, groupements et individus directement ou indirectement visés par les actions que les Indiens voudront entreprendre pour obtenir gain de cause dans leurs revendications.

#### HISTORIQUE DE LA SITUATION

Les Indiens de Sept-Iles sont regroupés sur deux réserves:

##### Malioténam et Sept-Iles

La réserve de Malioténam d'une superficie de 1,241 acres est située à 12 milles de Sept-Iles; celle de Sept-Iles d'une superficie de 261.27 acres est située près de la baie à l'intérieur des limites de la municipalité. Cette dernière fut établie par un arrêté-en-conseil en 1906; Malioténam fut créé en 1949, à la suite de pressions exercées par les Oblats désireux d'éloigner les Indiens du milieu urbain de Sept-Iles et par les autorités de la municipalité anxieuses d'acquérir les terrains des Indiens situés à un endroit stratégique, au point de vue développement urbain, et pour permettre l'évacuation du terrain requis par le poste de radar à Moisie.

Rappelons qu'à l'époque de la création de la réserve de Malioténam, les Indiens de Sept-Iles étaient essentiellement des trappeurs et leur économie en était une de subsistance.

En 1949, la population de Sept-Iles était d'environ 1,700 habitants, les deux groupes indiens et non-indiens étant à peu près d'égale importance. Ces années marquent le début de l'urbanisation de Sept-Iles avec la construction de l'aéroport et l'ouverture du chemin de fer vers Schefferville par la Cie Iron Ore. Ce fut là le point tournant vers une transformation radicale des habitudes de vie des Indiens qui commencent à délaisser la trappe pour s'engager comme prospecteurs, hommes de ligne, manoeuvres, etc., et ainsi augmenter appréciablement leurs revenus. Graduellement, la population indienne fut envahie par l'accroissement et le développement industriel et urbain de Sept-Iles qui compte maintenant 32,000 habitants alors que la population indienne de Sept-Iles et de Malioténam est de 1,250 habitants, répartie comme suit:

Sept-Iles	510
Malioténam	740

Aujourd'hui, la plupart des adultes indiens âgés de 40 ans et plus, sont illettrés et parlent principalement le Montagnais. Leurs enfants, par contre, ont reçu une instruction élémentaire et même secondaire.

Paradoxalement, nous le verrons plus loin lorsque nous traiterons de la situation de l'emploi à Sept-Iles, il semble que plusieurs chefs de famille âgés de 35 ans et plus, et dont le niveau de scolarité est très faible et même inexistant, occupent un emploi permanent. Ils se sont donc intégrés quelque peu à la culture technologique qui diffère radicalement de celle qui leur a été transmise dans leur enfance sur les lignes de trappe, dans une économie de subsistance. Les jeunes, surtout ceux qui ont atteint le secondaire, seraient orientés davantage vers la société technologique et pourtant, très peu d'entre eux travaillent. Dans une telle situation, il est inévitable que les enfants prennent une certaine distance vis-à-vis leurs parents auxquels ils ne peuvent se référer comme modèles. Le laisser-aller et l'absence de motivation des jeunes, tant à l'école qu'au travail, trouvent probablement leur origine dans la perte d'autorité des parents qui, en majorité, doivent recourir aux prestations d'assistance sociale pour subvenir aux besoins de leur famille.

On aura noté que les principaux griefs des Indiens nous renvoient aux grandes divisions de notre Ministère: Education, Affaires communautaires, Développement économique. Dans le but de pouvoir répondre avec le plus d'exactitude possible aux questions qui nous sont posées à l'intérieur comme à l'extérieur de notre Ministère sur ce que nous faisons dans ces grandes sphères d'activité, dans le but également d'améliorer l'efficacité de nos services à la population indienne, nous avons fait l'analyse de la situation à Sept-Iles selon les secteurs d'activité suivants:

1) Secteur communautaire

- a) Programme d'assistance sociale - évolution du budget de 1971 à 1974 - caractéristiques des assistés sociaux.
- b) Programme d'habitation et services communautaires - problèmes rencontrés dans l'implantation d'un plan d'aménagement à Malioténam et Sept-Iles.
- c) Gouvernement local - évolution de la situation de 1968 à 1974 - problème actuel du leadership au sein de la bande.

2) Situation de l'emploi

- a) Caractéristiques de la main-d'oeuvre
- b) Formation des adultes et préparation à l'emploi
- c) Problèmes de placement et de stabilité dans l'emploi.

3) Développement économique

- Projets réalisés, étudiés et en cours d'étude.

4) Education

a) Structure scolaire

b) Situation scolaire

5) Synthèse et recommandations.



1) SECTEUR COMMUNAUTAIRE

a) Programme d'assistance sociale de 1968 à 1973 inclusivement

En 1968, le Conseil de bande prenait en main l'administration du programme d'assistance sociale (prestations de bien-être). En septembre 1971, le bureau de district reprenait le programme, après avoir tenté sans succès de faire respecter les règlements du programme de bien-être par le Conseil et ses employés. En effet, il était devenu pratique courante, par exemple, de distribuer de l'huile à chauffage dans toutes les résidences sans égard aux revenus, d'accorder des prestations spéciales pour la période des fêtes, des prestations aux travailleurs durant la période de vacances et même lorsque ceux-ci étaient en grève (Iron Ore, juin 1969).

En reprenant le programme, le district mit fin à ces irrégularités, d'où la réaction de mécontentement des indiens qui avaient appris à compter sur ce genre de prestations à différentes périodes de l'année.

Le tableau no. 1 indique une baisse sensible des montants versés à cette bande durant l'année 1972-73, même avec l'augmentation des taux durant cette période et sans qu'on ait diminué pour autant le nombre d'assistés. Ce qui revient à dire que durant la période de temps où le bien-être était administré par la bande, les montants versés ont été bien supérieurs en cinq (5) mois à tout ce que nous avons versé par la suite aux mêmes nombre de cas.

Le tableau 2 révèle que parmi les assistés sociaux, 60 célibataires et 40 chefs de familles étaient considérés comme employables pour 1972-73. Le tableau no. 3 révèle que 66 chefs de familles et 65 célibataires étaient employables pour 1973-74. Nous verrons plus loin, s'il y a pour eux à Sept-Iles des emplois disponibles.

b) Programmes d'habitation et services communautaires

En 1971, un plan d'aménagement de la réserve de Malio-ténam fut préparé par l'urbaniste-conseil Gaston St-Pierre avec la participation de toute la population. L'implantation débuta en mai 1972 avec la construction de 14 maisons à l'aide de la main-d'œuvre locale (7 maisons furent également construites à Sept-Iles qui dispose de son plan d'aménagement). Ces maisons furent

(Voir tableaux I, II, III Bien-être, en annexe)

construites à l'aide de subsides du Ministère pour l'achat de matériaux et de subventions du C.M.C. pour une partie des coûts de la main-d'oeuvre et aussi avec l'aide de fonds tirés du budget de bien-être (work opportunity).

Ce projet fut administré financièrement par le gérant de bande, réalisé, sous la surveillance de contre-maîtres indiens et par de la main-d'oeuvre également indienne. Même si la bande réussit à construire ses maisons, le projet donna lieu à toutes sortes de difficultés durant la construction et à beaucoup d'insatisfaction chez ceux qui reçurent ces maisons. L'absence de qualifications et de motivation au travail des employés entraînèrent une augmentation très exagérée des frais de main-d'oeuvre. Ce projet qui aurait dû, dans une situation normale, être complété entre juin et octobre, traîna jusqu'à la fin de l'hiver suivant et plusieurs maisons ne furent jamais complétées. Les occupants actuels de ces maisons se plaignent surtout de l'absence de finition intérieure et d'un système de chauffage déficient (les fonds ayant manqué pour équiper ces maisons de systèmes répondant aux exigences des occupants). Ces déficiences sont d'ailleurs invoquées comme justifiant le refus de payer le loyer au Conseil de bande, tel que convenu lorsque la bande prit en charge le projet de construction.

Actuellement, certains éléments de cette bande ont d'ailleurs décidé de se servir des lacunes de ce programme de construction, de politiser l'affaire en ouvrant une campagne de blâme contre le Ministère, qu'ils rendent responsable de la mauvaise finition des maisons.

Paradoxalement, certains de ceux qui attaquent le plus notre Ministère sur les anomalies du programme de construction sont ceux qui, cette année là, avaient la responsabilité ou avaient à surveiller le bon déroulement. Cette réaction peut s'expliquer par le fait que ceux qui avaient à l'époque désiré administrer ce programme, n'ayant pas réussi à mener à bien celui-ci, mais sous les pressions des membres de la réserve qui ont reçu ces maisons, souvent mal construites, pour s'échapper de leurs responsabilités vis-à-vis leurs congénères, trouvent plus simple de tout rejeter sur le dos du Ministère.

A Sept-Iles comme ailleurs, il est de plus en plus fréquent de constater que chaque échec d'administration de programme par une bande indienne, loin de servir

d'expérience ou d'amener ceux qui l'ont fait à s'interroger sur ce qui n'a pas fonctionné, ne tenant pas non plus à affronter le mécontentement de leurs électeurs ou employeurs, rendent à chaque fois les Affaires indiennes entièrement responsable de l'échec. Tout ceci amenant à un climat extrêmement défavorable, tant au point de vue social que politique et à une confusion très négative dans la prise des responsabilités.

En 1973-74, le Conseil de bande obtint un prêt de la S.C.H.L. de \$644,000 auquel s'ajouta \$230,000 de subsides pour la construction de maisons dont 37 à Malio-ténam pour un coût unitaire de \$19,000 environ. Ce sont des maisons préfabriquées avec sous-sol, chauffage électrique, filage électrique et plomberie avec salle de bain.

Cet emprunt fut endossé par le Ministère qui comptait sur des revenus annuels allant jusqu'à \$150,000 provenant d'un loyer et d'une participation aux bénéfices d'un centre d'achat à Sept-Iles, projet qui ne s'est pas matérialisé comme chacun le sait. Le Conseil de bande doit donc rencontrer, à partir de mars 1974, des paiements mensuels à la S.C.H.L. de \$5,000 pour un total de \$60,000 annuellement. Cette dette pourrait être remboursée entièrement à même les loyers perçus par la bande en fixant le loyer à \$106 par mois. Or, le Conseil de bande a récemment préparé des baux établissant le loyer à \$50 par mois. Il est peu probable, d'ailleurs, de l'aveu même du Conseil de bande que ce loyer sera payé. Dans ce cas, aucune prestation couvrant le prix du loyer ne pourra être versée par notre Ministère aux assistés sociaux.

A ceci s'ajoute le remboursement au Ministère par la bande de Sept-Iles des \$181,917 que nous avons dû verser à la S.C.H.L. en 1973 pour payer la dette contractée par des individus appartenant à cette bande envers la S.C.H.L. pour une série de 41 maisons bâties en 1966 et pour lesquelles plus personne n'effectuait de versements. L'acceptation par notre Ministère de garantir le nouveau prêt de \$644,000 à la S.C.H.L. avait d'ailleurs été conditionnelle au fait que cette bande devrait rembourser à notre Ministère une somme de \$20,000 par année jusqu'à ce que le premier prêt de \$181,917 soit récupéré par nos services.

Les sommes que la bande de Sept-Iles s'était engagée à rembourser annuellement, toujours dans l'expectative d'un revenu lié à la participation du projet du centre d'achat, se chiffrent à \$80,000 (\$20,000 pour le premier prêt et \$60,000 pour le deuxième prêt).

Il serait toutefois préférable, concernant le remboursement des \$20,000 par année, relatif au prêt de 1966 de surseoir à son remboursement tant et aussi longtemps que cette bande n'aura pas les revenus prévus, principalement jusqu'à ce que le projet du centre d'achat ou tout autre projet similaire, ne sera pas concrétisé.

Lors d'une réunion à Sept-Iles le 6 février, le Conseil da bande fut avisé que si le Ministère devait avancer au Conseil de bande les sommes nécessaires pour rencontrer les paiements envers la S.C.H.L., les sommes versées seraient tirées du budget prévu pour la construction de maisons à Malioténam et Sept-Iles.

Pour l'année 1974-75, en dehors du remboursement annuel prévu de \$60,000 à la S.C.H.L., il faudrait encore ajouter \$12,000 d'intérêts sur avance accumulée depuis l'acceptation du prêt (septembre 1973) \$1,600 de frais administratifs chargés par cette société pour ouverture du dossier et un contrat supplémentaire de \$5,000 de plomberie, provoqué par la nécessité de prévoir à la fois les dérivations de tuyaux à la fosse septique actuelle, et celles qui iront s'accorder au futur réseau d'égout qui sera installé, par la suite, sur cette réserve. A ceci s'ajoute encore divers frais d'électricité pendant la construction ainsi que des coûts de déneigement. Nous nous trouvons donc devant un montant de \$90,000, que nous devons retenir sur le budget de construction 1974-75 (\$210,000).

Le Conseil de bande nous a averti qu'il n'entendait pas nous laisser procéder de cette façon et qu'il insisterait auprès du Ministère afin que les fonds spéciaux soient débloqués pour rencontrer les paiements à la S.C.H.L. et ce, jusqu'à ce que le centre d'achat prévu rapporte suffisamment pour permettre à la bande de faire face à ses obligations. Le Conseil de bande accepterait, toutefois, que le Ministère récupère par la suite, à même les revenus de la bande les montants versés à la S.C.H.L.

Bien entendu, ces difficultés ne peuvent que remettre en question le projet de construction à Sept-Iles et Malioténam pour 1974-75. En effet, sans revenu du centre d'achat et devant le refus de locataires indiens de payer leur loyer, la bande ne pourra recourir à d'autres emprunts à la S.C.H.L., ce à quoi le conseil actuel serait d'ailleurs opposé. D'autre part, le subside de \$10,000 par maison ne permet aucunement la construction de maisons dont le coût moyen est estimé à \$25 du pied carré. Cette année, tous les projets de construction ou de réparation de maisons soumis au L.I.P. ont été refusés sous prétexte que les Indiens reçoivent une aide financière de notre Ministère dans ce domaine et qu'en finançant ces projets, le C.M.C. contournerait un règlement du Trésor établissant le subside pour l'habitation aux Indiens à \$10,000 l'unité.

Etant donné que le revenu moyen des familles indiennes de cet endroit ne dépasse pas \$5,000 par année et que certaines familles comptent jusqu'à dix enfants et plus, il est impossible de compter sur une participation financière des individus. Les travailleurs qui occupent un emploi permanent ont pour la plupart dépassé le seuil normal de l'endettement.

Même s'il y avait sur la réserve une main-d'oeuvre qualifiée qui accepterait de travailler pour un salaire nominal, nous ne disposerions pas de fonds pour payer leur salaire puisque le subside maximum (\$10,000) ne suffirait pas à l'achat de matériaux, en incluant la plomberie, chauffage et filage électrique. Selon nos services techniques, le coût minimum d'une maison sans sous-sol serait de \$13,000 l'unité, montant qui se répartit de la façon suivante:

Matériaux	\$ 7,500
Fondations	1,000
Chauffage, plomberie, électricité	2,500
	<u>2,000</u>
Total	\$13,000

Ce montant serait d'ailleurs considéré, aux yeux des Indiens de Sept-Iles comme insuffisant, car ils veulent des maisons avec sous-sol qu'ils pourront, par la suite, aménager en chambres; celles prévues dans les maisons étant en général insuffisantes pour loger des familles plutôt nombreuses et le prix d'une maison avec sous-sol approcherait de \$16,000.

(Voir tableaux I & II construction, en annexe)

c) Gouvernement local

Les dernières élections ont provoqué un changement assez considérable dans le leadership de la bande.

Après 15 années, le Chef Daniel Vachon ne fait plus partie du conseil et si, jusqu'alors, le groupe de Sept-Iles semblait en situation de force au conseil les nouvelles élections feraient plutôt pencher celle-ci vers le groupe de Malioténam.

L'unité du conseil est faible, un des éléments les plus séparatistes du groupe de Malioténam a été élu 1er conseiller et celui-ci travaille depuis son élection, encore davantage à provoquer cette séparation.

Le reste du conseil, y compris le chef, qu'ils appartiennent au groupe de Sept-Iles ou à celui de Malioténam, ne suivent d'ailleurs pas le 1er conseiller dans cette voie. Ils craignent qu'une séparation en dehors d'affaiblir la communauté, se poserait la question de l'énorme différence entre la valeur des terrains des deux réserves.

En effet, il faut tenir compte que les prix des terrains de Sept-Iles sont très élevés par rapport à ceux de Malioténam et que les revenus qu'apporterait, par exemple, un projet tel que celui du centre d'achat de Sept-Iles pourraient frustrer la population de Malioténam du droit à ces revenus en cas de séparation des deux groupes en deux bandes distinctes.

Au point de vue politique, il découle des dernières élections une remise en question, principalement des programmes d'habitation et de bien-être, aussi vis-à-vis des anciens conseils de bande que des Affaires indiennes.

Le nouveau conseil se trouve donc à prendre son nouveau mandat avec un 1er conseiller qui profite d'un certain appui de la part d'un groupe de Malioténam et qui commence déjà à contester toutes les décisions prises au sein du conseil et à se considérer plutôt comme le chef de Malioténam.

Pour ajouter à tout ceci, trois ou quatre anciens étudiants "chômeurs chroniques", souffrant de diverses frustrations, se sont spécialisés dans la contestation et l'agitation systématiques dans tous les secteurs où ils peuvent opérer et attirer l'attention sur eux.

C'est donc dire que le travail du nouveau conseil ne débute pas dans un climat extrêmement favorable.

Actuellement le conseil de bande administre certains programmes d'entretien et de services tels que:

- ramassage des vidanges
- entretien et déneigement des chemins
- loisirs
- bibliothèque
- état civil
- salaires d'employés
- administration

Pour l'exercice financier 1974-75 compte tenu des dissensions qui existent à l'intérieur du conseil et du climat de contestation qui se produit actuellement, il serait inopportun de transférer d'autres programmes à cette bande.

Par ailleurs, nous devons intensifier le travail de formation et d'information auprès des conseillers et auprès de la population.

2) SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI

a) Caractéristiques de la main-d'oeuvre

Les catégories d'emplois chez les Indiens de Sept-Iles et de Malioténam forment deux groupes que l'on peut considérer comme emplois à plein temps et les saisonniers.

Dans cette lère catégorie, 139 travailleurs profitent actuellement d'emplois et qui peuvent se répartir chez les employeurs suivants:

- Iron Ore	45	
- QNSL	24	
- Affaires indiennes et bande	23	
- Arpentage	12	
- Quebec North Shore	4	
- CMC équipement	2	
- Autres	29	dont 15 comme employés dans des commerces de Sept-Iles
		_____
Total	139	

Dans ces emplois, 130 sont occupés par des hommes, 9 seulement par des femmes. 55% sont représentés par des résidants de Malioténam et 42% par ceux de Sept-Iles.

Sur 139 travailleurs, 20 n'ont aucune scolarité, 62 entre une lère et 6ième année, 47 entre une 7ième et une 11ième année et un seul une 12ième année.

Sur une main-d'oeuvre réellement disponible d'environ 269 personnes le taux de chômage peut être situé aux environs de 48.3%.

Bien entendu, ce taux est élevé si l'on considère qu'une population blanche très défavorisée au point de vue emplois comme par exemple le Lac St-Jean atteint 15.8% et que le nombre d'emplois disponibles à Sept-Iles est parmi les plus élevés de la Province. D'après un relevé du CMC, fin décembre 1973, il y avait à Sept-Iles un total de 1,215 emplois et ceux-ci allaient du personnel le plus spécialisé à l'aide-ménagère en passant par de nombreux emplois forestiers.

Il est également important de souligner, que le nombre le plus élevé de chômeurs se trouve chez les groupes d'individus bénéficiant d'un niveau éducationnel situé entre la 7ième et la 11ième année. Par contre, c'est



également dans ce groupe que l'on trouve le plus grand nombre de travailleurs. Ceci s'explique par le fait que c'est dans ce groupe d'âges que se trouve le plus grand nombre d'individus, soit de 18 à 35 ans. (Voir tableau de la situation de l'emploi et du chômage, en annexe).

b) Formation des adultes et préparation à l'emploi

Une enquête auprès du CMC révèle que cet organisme considère l'Indien comme citoyen à part entière dans la recherche de leurs services. Il se déclare disposé à faire tous les efforts possibles pour assurer aux Indiens toute l'aide généralement dispensée par leur centre.

Le CMC reconnaît que des difficultés existent telles que de communiquer avec ce groupe autochtone que les récentes déclarations de l'ancien Chef D. Vachon, accusant le Centre de discrimination a accentué l'appréhension des Indiens envers celui-ci, que le manque de qualification dans certains emplois donnés est un handicap à l'obtention de celui-ci.

Les difficultés spécifiques seront les suivantes:

L'Indien qui se présente au centre de la main-d'oeuvre désire d'abord un cours avant l'emploi.

Il préférera occuper un emploi ou entrer dans un cours en autant que de ses parents ou amis de sa réserve sont sur place, en ne tenant pas compte souvent des désavantages de ce choix.

L'instabilité de cette main-d'oeuvre en très grande proportion a créé un climat d'emploi, sinon préjudiciable, tout au moins défavorable, vis-à-vis les employeurs, petites entreprises en particulier.

L'ennui de l'Indien, loin de sa famille et de ses amis, est un autre facteur qui n'assurera pas sa stabilité en emploi.

Lorsque les compagnies recherchent des hommes pour des tâches manuelles et exigeant de la robustesse, l'on pense immédiatement aux Indiens.

La difficulté pour les Indiens de s'intégrer dans des groupes à grande majorité blanche, par exemple, comme dans des situations de cours (études) complique la situation de formation. (Voir récapitulation et tableaux des cours d'adultes CMC-AI, en annexe).

c) Problèmes de placement et de stabilité dans l'emploi

L'Indien qui veut réussir en milieu de travail à Sept-Iles, en a les possibilités; cependant certains facteurs (difficultés à communiquer, timidité, etc.) peuvent, en certaines circonstances, au départ, poser des embarras.

Aussi le manque de qualifications ou des qualifications inappropriées peuvent être un handicap dans l'obtention d'un emploi donné et même s'il détient un emploi, l'empêchera ou le retardera à obtenir une promotion (poste de contremaître, par exemple).

Une enquête faite auprès de la Cie Iron Ore, donne les considérations suivantes:

L'absentéisme n'est pas plus accentué que chez les blancs.

Les problèmes d'alcoolisme sont les mêmes que chez les blancs, par contre les Indiens font moins usage de drogue.

Les relations ne provoquent aucun problème.

Le "turn over" est à peu près le même que chez les blancs, par contre l'Indien ne donne aucune valeur à tous ses droits accumulés par sa séniorité. Au contraire, il peut très bien démissionner après 10 ans de services afin de retirer son fonds de pension pour s'acheter une voiture ou une moto-neige, quitte à se faire ré-emboucher quelques semaines plus tard. D'un autre côté, les Indiens sont un peu plus stables que les blancs, toutes proportions gardées.

Tous les employés, qu'ils soient Indiens ou non-Indiens, doivent passer un test d'aptitude qui est le même pour tous. A qualifications égales, les Indiens ont les mêmes opportunités. Présentement, deux apprentis-électriciens prennent un cours intensif payé par la Compagnie afin d'augmenter leur degré de qualification. Un autre a été nommé contremaître et la Compagnie est très satisfaite de ses services. En fait, l'expérience avec les Indiens n'est pas plus malheureuse qu'avec les non-Indiens. Il y a des cas où le même Indien a été embauché jusqu'à cinq (5) fois, sans pour cela qu'il soit sur une "Black list". Il est tout de même évident qu'ils font sentir à l'employé que ce n'est pas une façon normale de procéder. Le grand problème avec la majorité des Indiens est qu'ils manquent de qualifications.

En autant que les candidats qui se présenteront seront qualifiés, il y aura toujours de la place pour eux car les prévisions d'embauche sont à la hausse. Seulement pour 1973, il y a eu 1,300 embauches dont 60 Indiens, ce qui représente 4% d'embauche pour les Indiens par rapport à 5% pour les non-Indiens pour une population de 32,000 habitants.

En autant qu'un candidat a un métier, même s'il n'a pas une llième, s'il se qualifie au test d'aptitudes, il a la même chance qu'un autre.

- Des Indiens ont parlé de discrimination à la Cie Iron Ore elle-même, basée tout particulièrement sur la non-promotion des Indiens à des niveaux de contremaîtres.
- Il explique que pour occuper des postes de contremaîtres, il faut avoir plus de scolarité que pour de simples manoeuvres.
- D'ailleurs, il mentionne le cas de Alexis Fontaine, contremaître, car il possède un diplôme en électricité.
- Toujours en réponse à cet avancé de discrimination, il reste encore que la Cie Iron Ore a proposé un programme spécial de formation flexible, complet, payé, etc., pour treize (13) candidats qui pourrait être dispensé sur les réserves mêmes, selon la demande des Indiens.
- Il note encore que les pires contestataires ne savent même pas signer leur nom, que la moyenne des niveaux de scolarité était autour de 2ième, 3ième, 4ième année, que la Cie a fait des offres répétées aux Indiens vis-à-vis ce programme proposé ci-haut, qu'il n'a jamais obtenu de réponse et qu'enfin la Cie laisse ce dossier encore ouvert.
- Egalement, la Cie Iron Ore offrait à tous les Indiens à leur emploi le programme de formation donné pour tous les employés de la Cie (dans la seule période de Noël, plus de 276 candidats non-Indiens ont passé sur les cours).

Vis-à-vis des événements de Sept-Iles, nous avons reçu de la Cie Iron Ore les divers commentaires suivants:

Période de crise:

- Elle a servi à intensifier et à monopoliser l'attention de la population blanche envers les Indiens.
- Cependant, il ne semble pas certain que les buts poursuivis par le ou les groupes revendicateurs soient bien compris, voire acceptés par l'autre ethnie majoritaire, du moins en certains milieux.

- L'incident de séquestration de fonctionnaires apparaît comme une arme à deux tranchants; seul le temps et les événements futurs pourront déterminer si, selon les milieux, le tout ne jouera pas contre les Indiens en général.
- Le rôle du média d'information et ou de personnes à Sept-Iles, lors de la crise, n'a pas, selon les avis reçus, permis de créer le climat nécessaire à une compréhension et une collaboration mutuelles nécessaires dans le milieu.

3) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Projets réalisés:

- 1) Deux épiceries - restaurants à Sept-Iles
- 2) Un gas-bar à Malioténam

Projet étudié:

Parc de maisons mobiles

Projets en cours d'étude:

- 1) Centre d'achat à Sept-Iles qui créera 300 emplois.
- 2) Négociations avec la municipalité de Sept-Iles pour divers équipements et services sur la réserve.
- 3) Négociations avec le club de yatch.

4) EDUCATION

a) Structure scolaire

Le début de la scolarisation chez les Indiens de Sept-Iles et Malioténam a pris son départ il y a tout juste 25 ans.

Au niveau des cours élémentaires, nous avons la population étudiante de la réserve de Malioténam qui prend ses cours sur la réserve dans des écoles fédérales de la pré-maternelle à la 7ième année et qui groupe 173 élèves au total. Seule l'enfance inadaptée suit ses cours à Sept-Iles dans des classes spécialisées de la Commission scolaire.

La population scolaire élémentaire de la réserve de Sept-Iles suit ses cours dans des classes de la Commission scolaire de Sept-Iles et pour laquelle nous payons à cette dernière \$669.00 par élève. Avec les éléments d'enfance inadaptée de Malioténam la population scolaire indienne ayant suivi des cours élémentaires à Sept-Iles se chiffre à environ 191 élèves.

La population étudiante indienne, qui suit des cours secondaires à Sept-Iles, groupe un nombre de 120 élèves (réserves de Sept-Iles et de Malioténam) allant de pré-secondaire à secondaire V et comprenant également le secondaire IV et V professionnels, le secondaire court l'initiative à la vie et au travail coûtent à notre ministère \$1,375.00 par élève, plus les frais de pension, si nécessaire.

Les tableaux I, II, III et IV qui suivent ce paragraphe sur l'éducation donneront une idée globale de l'évolution du nombre d'étudiants et des coûts des trois dernières années.

A ces cours nous pouvons ajouter cinq (5) élèves allant actuellement au CEGEP de Sept-Iles et quatre (4) autres qui suivent des cours professionnels.

b) Situation scolaire

Actuellement les principaux problèmes scolaires se trouvent surtout au niveau du secondaire entre 16 et 18 ans, dans les cours de secondaire court et dans les cours d'initiation à la vie ou au travail.

La motivation des étudiants diminue souvent au fur et à mesure de sa progression en secondaire et les raisons peuvent principalement dépendre du manque d'intérêt des parents envers l'activité scolaire de leur enfant et, chez ce dernier, des problèmes de sécurité et d'identification, dû au fait qu'il se sent souvent perdu dans un milieu non-Indien plus fort que le sien.

L'absentéisme assez élevé chez les étudiants Indiens est également presque toujours relié à des problèmes familiaux ou sociaux.

Le fait que le nombre d'abandons, au niveau secondaire s'est élevé en 1972-73 à 40% nécessiterait une très sérieuse étude des raisons qui provoquent un pourcentage aussi élevé et des remèdes à apporter, car si beaucoup d'espoir avait été mis, il y a quelques années concernant ce secteur, comme le principal élément devant favoriser l'ascension de la nouvelle génération indienne à la place qu'elle devrait occuper dans notre société, un échec trop cuisant dans ce secteur pourrait mettre en péril l'évolution future des Amérindiens parmi nous. (Voir tableaux I, II, III & IV Education, en annexe).

5) SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS -- SECTEUR COMMUNAUTAIRE

a) Synthèse de la situation générale à Sept-Iles

Il ressort que le climat qui règne à Sept-Iles est principalement dû aux facteurs suivants:

- 1) Difficulté dans l'obtention d'un niveau de vie égal aux Blancs, principalement dans l'habitat et dans les salaires.
- 2) Intégration difficile à la société blanche trop différente surtout à Sept-Iles où la question salaires et revenus dirige encore beaucoup plus qu'ailleurs.
- 3) Les Indiens, d'un côté, recherchent les avantages matériels de cette société qui les entoure (biens de consommation, maisons, salaires) mais d'un autre côté, s'adaptent très difficilement à ses contraintes (stabilité dans l'emploi, ponctualité).
- 4) La participation personnelle ou l'apport individuel que tout citoyen donne en général dans la construction ou dans le maintien de sa communauté est chez l'Indien inexistante.
- 5) Les jeunes Indiens, particulièrement entre 18 et 25 ans, qui généralement ont abandonné leurs études trop tôt et qui n'ont pas atteint un degré scolaire suffisant pour accéder à une activité capable de satisfaire à leurs ambitions et à leur idéalisme se dirigent facilement dans la contestation ou l'agitation agressive par contre-réaction envers leurs frustrations ou inhibitions personnelles.
- 6) Si le racisme n'existe pas vraiment en tant que tel entre les Blancs et les Indiens à Sept-Iles, il se dégage néanmoins un climat d'incompréhension certaine entre les deux groupes.

Le non-Indien accepte mal l'Indien à cause de certains aspects de son comportement (manque de responsabilité, instabilité, alcoolisme); l'Indien, de son côté, accepte mal de se plier à toutes les contraintes de la société blanche trop organisée pour lui ou, tout au moins, dans un sens qui ne lui est pas toujours supportable.

- 7) Chaque problème qui éclate entre les Indiens et le Ministère des Affaires Indiennes ou avec n'importe quelle organisation de la société non-indienne est amplifié à l'extrême par une presse locale formée, en général, par de jeunes journalistes débutants qui confondent information et



scandale et qui, à chaque fois, s'arrangent pour donner une version tendancieuse de la situation; ceci ayant pour résultat d'attiser et de fausser complètement les problèmes qui existent et de jeter la confusion entre les deux communautés.

b) Recommandations - Situation générale

1 - 2 et 3) Salaires et niveau de vie

Dans l'espoir que les Indiens puissent obtenir des salaires plus élevés, les principaux handicaps étant en général les qualifications scolaires et professionnelles ainsi que la stabilité à l'emploi, nous devrions davantage déployer nos techniques à l'amélioration de ces lacunes.

Une analyse plus individuelle de chaque cas devrait retenir notre attention afin de définir ce qui devrait être fait, individu par individu. Il est possible que les cours en tant que professionnels ou scolaires peuvent améliorer la situation des Indiens, il sera également nécessaire de motiver davantage l'Indien par des techniques appropriées aux responsabilités inhérentes au travail dans notre société.

4) Participation

Le fait que, particulièrement à Sept-Iles, l'Indien pense qu'il n'a pas à participer dans l'obtention des biens de consommation et des besoins qu'il veut combler, et qu'il est en droit d'obtenir ces biens de la société canadienne qui lui doit tout, en indemnisation de ce qu'il appelle "ses droits perdus", ce qui ne mène pas à un climat très constructif.

L'insatisfaction de celui qui attend tout des autres sans prendre part par un effort ou une action personnelle à la réalisation de ses désirs dirige vers un négativisme que nous connaissons à Sept-Iles.

Il semblerait nécessaire qu'une politique d'action et principalement d'information de grande envergure devra être mise sur pied afin de modifier d'abord cette mentalité et de créer un climat d'intérêt capable d'amener à un début de participation des membres de cette communauté en procédant secteur par secteur.

5) La jeunesse

Dans cette génération, l'oisiveté, les frustrations, les aspirations déçues, pourraient sans doute être canalisées par la création d'emplois ou d'activités spécialement étudiées pour ce groupe d'âges.

L'idéalisme souvent mal identifié ou mal dirigé chez ces jeunes devrait être utilisé à des fins et participations communautaires plus positives.

6) Adaptation

Là également un manque d'information existe de part et d'autre des deux groupes ethniques; les non-Indiens comprennent difficilement le comportement des Amérindiens et ces derniers s'adaptent très mal aux contraintes de la société qui les entoure.

Notre ministère, pas plus que le Secrétariat d'Etat, qui a également un rôle à assumer dans ce secteur, n'ont pas encore réellement mis sur pied un programme d'information qui permettrait d'une part à l'Indien de s'intégrer et, d'autre part, d'améliorer la compréhension réciproque des deux groupes en présence

7) La presse locale

Comme déjà défini dans notre paragraphe no. 7 de la situation créée à Sept-Iles par l'information journalistique locale, il serait nécessaire que notre ministère puisse rectifier les faits à chaque fois que des articles trop mensongers ou trop tendancieux ont pour résultat de déformer la vérité au point où cela s'est fait récemment à Sept-Iles.

Il serait sain en effet que la population indienne aussi bien que non-indienne connaissent une version plus objective des faits et ne puissent se fier qu'aux seules déclarations des journalistes amateurs friands de scandale et dont l'objectivisme est des plus contestables.

c) Synthèse du programme d'assistance sociale

- 1) Le Conseil de bande, entre 1968 et 1971, se servait de l'administration du bien-être pour favoriser sa politique, sans égard aux règlements propres au programme.
- 2) Ces abus ont créé un climat de favoritisme et une habitude aux largesses et provoqué une tension entre la population et les responsables du District, quand celui-ci a été obligé de rétablir la situation.
- 3) Certains assistés sociaux comparent encore l'époque où la bande administrait si généreusement le bien-être et la nécessité pour le District de respecter les règlements fondamentaux de ce programme, et pratiquent envers les employés des Affaires indiennes chargés d'administrer ce programme toutes sortes de pressions, afin d'obtenir toujours davantage.
- 4) Le principe de base du programme de bien-être qui est l'individualisation des cas n'est pas compris ni admis par la mentalité indienne de l'endroit. L'Indien ne comprend pas que l'on donne à l'un plus qu'à l'autre.

Selon lui, toutes les possibilités qu'offre le programme, surtout en matière de besoins spéciaux, pour chaque cas particulier n'est pas un éventail de possibilités différent pour chacun, mais des avantages cumulatifs qui doivent être accordés automatiquement à tous, sans étude préalable de chaque situation.

- 5) L'Indien est prêt à accepter les avantages du programme de bien-être, mais sans en avoir les obligations.

Par exemple: l'aide accordée en attente d'un salaire, d'une assurance chômage ou d'une assurance de compagnie est remboursable; puisque ces derniers une fois obtenus cette période a été couverte par un revenu. Pourtant, personne ne rembourse!

- 6) A part le problème de "boisson", le principal élément de déséquilibre est "l'endettement" (l'un et l'autre sont d'ailleurs souvent intimement liés ensemble).

Bien souvent des travailleurs qui ne pouvaient joindre les deux bouts à cause de dettes importantes ont refusé, malgré nos conseils, d'utiliser la Loi des dépôts volontaires; ils ont préféré attendre que leur salaire soit saisi, pour abandonner ensuite leur emploi.

d) Recommandations sur l'assistance sociale

- 1) Dans le District de Sept-Iles, trois bandes ont administré le bien-être. Pour les raisons explicitées plus haut nous avons été obligés de reprendre ces programmes, car l'administration financière, aussi bien que l'éthique même des distributions, étaient trop sujettes à caution. Nous ne croyons pas que l'administration d'un tel programme, par une bande, apporte une justice et une équité en matière de bien-être, et puisse servir à autre chose que pour faire de la politique. Dans le temps, chez les non-Indiens, des municipalités mieux organisées que les bandes indiennes ont également administré le bien-être. Les résultats n'ont pas été assez probants pour leur laisser et ont obligé à la centralisation de ce programme, par la création d'un ministère provincial spécialisé.
- 2 - 3) Dans le cas où le ministère des Affaires indiennes administre le programme de bien-être, principalement par un bureau au niveau du District, l'implication de ce dernier envers les Indiens est telle que presque toute la section des Affaires Communautaires, y compris son surveillant, et bien souvent également le surintendant de district, passent le plus clair de leur temps à recevoir des délégations, des particuliers qui revendiquent, ou qui se croient lésés de la décision du préposé en bien-être.

Non seulement cette situation fait que le District perd de plus en plus d'efficacité dans les autres secteurs, mais crée un climat d'affrontement dans les rapports entre les Indiens et le bureau local des Affaires indiennes. Ce qui fait que le rôle qui devrait être joué par les membres des Affaires indiennes du District dans un développement tangible des populations autochtones est de moins en moins rempli.

Les relations, les discussions, les consultations entre les Indiens et les employés du ministère, dans tous les secteurs qui favoriseraient l'émulation des Amérindiens, sont faussées par ce programme de bien-être, toujours omniprésent et source de mécontentement et d'agressivité.

Les représentants Indiens, chefs ou conseillers, obligés de soigner leur cote électorale et poussés par des membres de leur population sont obligés de faire sans cesse des représentations auprès des employés ou responsables du District, et une partie beaucoup trop importante du temps et des énergies sont mobilisées par ce secteur, fort peu constructif de surcroît.

- 4 - 5) Pour toutes ces raisons, il nous semblerait très important que le programme de bien-être, s'il ne doit plus être administré par une bande, ne devrait plus non plus l'être par notre ministère. Que le plus tôt possible, nous trouvions le moyen de transférer ce programme au ministère des Affaires sociales provincial, qui a toute l'infrastructure pour étendre d'une manière plus objective le bien-être aux Indiens; qui de leur côté s'habitueront mieux à se plier aux règlements de la part d'un ministère "extérieur".

Car si nous prenons le cas du chômage, les Amérindiens se sont fort bien habitués aux règlements et modalités en vigueur de la part de ce ministère, et reçoivent de celui-ci les mêmes services que les non-Indiens.

Un moyen terme serait de séparer complètement (physiquement et administrativement) le bureau de bien-être du District, et qui dépendrait de la seule juridiction d'un responsable du Bureau Régional, mais nous croyons que ceci n'apporterait pas le règlement des problèmes que nous venons d'énumérer et que la véritable solution serait le transfert pur et simple à la Province.

- 6) Les problèmes "d'endettement" et de "boisson" nécessiteraient un programme d'éducation et d'information de grande envergure, spécialement réalisé et conçu pour les autochtones.

Nous sommes actuellement en train d'élaborer, dans le cadre de l'entraînement et de l'information aux bandes, la possibilité de concevoir des techniques d'information auprès des populations indiennes, qui pourraient non seulement servir à faire connaître nos programmes de la masse, mais faire connaître également et véhiculer des enseignements de caractère éducatifs et communautaires.

e) Synthèse du programme d'habitation

- 1) L'actuel programme de construction n'est pas satisfaisant aux yeux des Indiens. Les subsides accordés ne permettent pas la réalisation de constructions valables.
- 2) L'Indien ne participe pas du tout à la réalisation de sa maison ni financièrement ni manuellement.

D'un côté, il s'attend à ce que le ministère lui fournisse une maison de plus en plus élaborée (égale à la moyenne des blancs) avec tout le confort moderne et d'une grandeur capable de loger une famille nombreuse.

D'un autre côté, le prix des matériaux et de la main-d'oeuvre a tellement augmenté depuis 3 ans, que l'écart entre le subside accordé (\$7,500 puis \$8,500 et maintenant \$10,000.) plus l'exigence de plus en plus grande de l'Indien envers son habitat, font qu'il est maintenant impossible de réaliser quoi que ce soit.

- 3) Nous avons aussi bien essayé la construction par contrat extérieur que par la main-d'oeuvre locale. Actuellement, aucun contracteur ne construirait une maison valable pour \$10,000. et la main-d'oeuvre non qualifiée qui double le temps de réalisation, tout en exigeant des salaires élevés, coûte aussi cher et pour arriver à des constructions très défectueuses.
- 4) Des emprunts trop considérables à la S.C.H.L. sont difficilement remboursables par les Indiens. Le bien-être également ne pourrait, compte tenu du chauffage et de l'éclairage déjà alloués, fournir une allocation de plus de \$50.00 en matière de loyer. Quant aux individus qui travaillent, leur salaire par rapport à l'importance des sommes à charge ne permettrait guère de dépasser cette somme; ce qui est encore plus vrai dans les périodes où ils se trouvent sur l'assurance-chômage.
- 5) Il serait assez grave pour le futur économique de la bande de Sept-Iles que les possibilités de revenus à venir (exemple, le projet de centre d'achat) soient presque entièrement utilisés à payer des maisons à ses membres qui de leur côté ne remboursent pas.

Actuellement, cette bande se trouve devoir rencontrer des paiements de \$80,000. par an, pour les prochains 10 ans, et ensuite de \$60,000. pour les 15 ans suivants; ce qui représente sans doute déjà la moitié des revenus possibles sur le projet du centre d'achat.

Il serait de loin préférable que les revenus de ces Indiens soient utilisés à des placements ou à des réinvestissements, qui eux-mêmes pourraient rapporter et assurer de plus en plus l'avenir économique de cette bande.



f) Recommandations sur le programme d'habitation

Maisons

- 1) Notre actuel programme de construction, par sa confusion, soulève auprès des Indiens les revendications les plus variées. Ceci est principalement dû au fait que jusqu'alors, notre ministère n'a pas assez défini s'il a pour tâche de fournir, à chaque famille indienne, une maison devant lui assurer un minimum de confort et de grandeur capable de loger sa famille ou s'il n'a pour prétention que de fournir à chaque famille indienne une participation de base à la construction dont le minimum, pour réaliser une bâtisse décente, nécessiterait environ \$16,000., ceci pour un emplacement géographique normal et bien plus encore pour les endroits plus excentriques.
- 2) Dans ce dernier cas, fort peu d'Indiens ont actuellement, en raison de l'importance de leur famille, les moyens de rembourser un emprunt qui nécessite généralement des remboursements mensuels de l'ordre d'au moins \$75.00 à \$125.00, pour des types de maisons semblables à celles construites dernièrement à Sept-Iles.
- 3) Par conséquent, si notre politique n'est que de fournir à l'Indien une participation de base, celui-ci ne peut ou ne veut (dans certains cas) aller chercher ce qui manque pour rencontrer le prix minimum requis pour une maison acceptable et, dans le cas où notre ministère est perçu comme devant fournir une maison à chaque Indien (et la plupart des Indiens le perçoivent ainsi), il n'est pas capable de construire une maison acceptable puisque le double de dépenses serait nécessaire pour une telle réalisation.
- 4) Une clarification serait donc absolument nécessaire dans la politique que nous voulons nous fixer en matière de logement concernant les Indiens et que celle-ci soit nettement définie aux bandes afin de ne pas laisser celles-ci développer l'exigence de la part du ministère de fournir à chaque individu une maison complète si le Trésor ne peut fournir que la moitié de cette dernière.
- 5) Dans les solutions possibles, pour assumer un programme de logement aux Indiens, celle qui semblerait la meilleure serait d'étendre aux Indiens le programme de construction actuellement en vigueur dans l'Arctic pour les Inuits.

g) Synthèse de la situation du gouvernement local et du leadership.

- 1) La faiblesse de leadership du chef et Conseil actuels ainsi que des employés administratifs, encore plus marquante du fait de la disparition politique de l'ancien chef D. Vachon, et qui pour prendre sa suite aurait nécessité un chef et Conseil très forts et unis.
- 2) La séparation de Malioténam et de Sept-Iles en deux bandes distinctes sera très certainement prochainement réclamée, tout au moins par le groupe de Malioténam qui a élu M. Eugène Vallant au rang de premier conseiller.
- 3) Il faut s'attendre à des pressions de plus en plus vives de la part de ce groupe, qui a déjà joué un rôle important dans l'occupation du bureau de District à Sept-Iles pour protester contre le programme de bien-être et qui, actuellement, s'est engagé dans une campagne de presse concernant le programme de construction.

n) Recommandations sur le gouvernement local et le leadership.

- 1) Il serait préférable pour l'instant d'améliorer la situation par les moyens que nous voulons mettre en pratique, concernant l'entraînement et l'information auprès des Conseils de bandes et de leurs employés; de consolider l'administration du peu de programmes O & M que cette bande administre déjà, mais de ne plus transférer aucun autre programme et surtout pas de programme d'ordre "capital".
- 2) Il est difficile de faire une recommandation en matière de séparation. D'abord nous ne savons pas vraiment si celle-ci est désirée par une forte partie de la population ou seulement d'un certain groupe, mais comme celle-ci serait matière à un referendum général à la grandeur de la population de Sept-Iles et de Malioténam, une demande officielle de la part de cette bande pourrait être acceptée dans ce sens.

Concernant la question de la valeur des terrains des deux réserves et des revenus éventuels du projet de centre d'achat, la section du développement économique nous a informés que dans ce cas des formules pourraient s'appliquer à une telle situation, et qu'en théorie Malioténam pourrait se séparer de Sept-Iles avec un arrangement entre les deux groupes qui permettrait à Malioténam de bénéficier de la valeur supérieure des terrains de la réserve de Sept-Iles.

Par exemple: a) Les terrains identifiés comme commerciaux à Sept-Iles pourraient être détenus conjointement par les deux bandes et les bénéfices répartis sur une base per capita.

b) La bande de Sept-Iles pourrait s'engager à verser à la bande de Malioténam, au cours d'une période de X années, une partie des revenus découlant de l'utilisation des terres à Sept-Iles sans pour autant que Malioténam ait à se prononcer sur cette utilisation.

- 3) Actuellement la majorité du Conseil de bande et en particulier le chef ne voient pas d'un "bon oeil" le premier conseiller jouer au chef sur la réserve de Malioténam et faire cavalier seul dans ses campagnes et déclarations de toutes sortes.

Une résolution du Conseil de bande a d'ailleurs été faite pour informer toutes les organisations officielles de Sept-Iles, y compris notre ministère et la presse locale, que seules les déclarations et actions du Conseil en tant que tel devraient être considérées comme sérieuses.

Il serait donc préférable que nos services donnent suite à cette demande en limitant le plus possible l'importance à accorder à M. Eugène Vollant à titre individuel.

Il serait également souhaitable, comme déjà recommandé précédemment concernant la presse locale, de pouvoir officiellement rectifier les articles mensongers parus à la suite de déclarations très sujettes à caution faites par ce dernier à des journalistes en "mal de scandale".

SYNTHESE ET RECOMMANDATIONS

SITUATION GENERALE DE L'EMPLOI - EDUCATION

1- GENERALES

- 1- Informer le conseil des bandes des réserves indiennes de Sept-Iles et Maliotenam, par le biais des officiers de district de Sept-Iles, des faits d'emploi, de formation, etc., pour qu'il puisse transmettre cette information à ces populations, afin de sensibiliser les indiens à une vision globale et particulière des problèmes perçus par le "task force", en vue d'impliquer toute la population indienne concernée dans une recherche commune de solution à ces problèmes.
- 2- Continuer le travail commencé par l'équipe du "task force" Sept-Iles, à partir des données de base déjà recueillies pour:
  - a) fixer maintenant des objectifs précis pour rendre plus exhaustives encore cette première recherche, pour analyser en profondeur les données accumulées, en faire des postulats statistiques quantitatifs et qualitatifs, etc. Les indiens pourraient selon leur volonté participer à l'établissement de ces objectifs;
  - b) définir des termes de références d'études et d'actions en vue d'atteindre le plus efficacement possible les objectifs visés.

Ce travail serait sous la responsabilité du bureau régional et pourrait être effectué par des officiers du ministère et/ou d'une équipe spécialisée dans ce genre de travail.

11- EMPLOI - FORMATION POUR ADULTES

- 3- Amener en priorité le conseil des bandes de Sept-Iles et Maliotenam et sa population à finaliser leur projet de "Préposés amérindiens à l'emploi pour les réserves de Sept-Iles et Maliotenam" (programme d'extension de service C.M.C.) avec le support et sous l'autorité de notre conseiller en emploi du ministère afin de:
  - a) amener l'information sur l'emploi disponible du secteur sur les réserves même ainsi que pour les programmes de formation disponibles;

- b) participer au premier plan, à l'éducation des indiens vis-à-vis toutes les conditions de l'emploi (obtention, promotion, etc.) dans l'industrie et autres;
  - c) ré-amener les indiens du milieu de Sept-Iles et Maliotenam, dans un climat de confiance, à utiliser toutes les disponibilités qu'offre aux travailleurs le C.M.C. local, particulièrement au niveau des programmes spéciaux.
- 4- Accentuer, à partir des premières données recueillies sur chacun des travailleurs indiens du milieu Sept-Iles et Maliotenam et que compléterait l'équipe ci-avant proposée, les programmes de formation aux travailleurs à l'individu en regard de ses besoins et des capacités de chacun, plutôt que de groupe, particulièrement par le biais de la formation en cours d'emploi, formation dans l'industrie, etc.
  - 5- Réétudier et réévaluer pour fin d'orientation du programme, avec l'officier du C.M.C. local, de la Commission scolaire régionale du Golf et des indiens concernés, tous les pré-requis (motivation, exigences du milieu de travail, etc.) et le contenu du programme de formation académique dans le cadre de l'éducation de l'adulte amérindien.

111- EDUCATION - NIVEAU IN-SCHOOL - PROGRAMMES SPECIAUX

- 6- Former un comité de parents indiens, de représentants de la Commission scolaire de Sept-Iles, du ministère et d'étudiants indiens concernés (si nécessaire) pour étudier en profondeur les problèmes que soulève l'inscription d'étudiants indiens dans les programmes tels qu'offerts actuellement soit cours secondaire court, cours d'initiation à la vie ou au travail.
- 7- S'assurer que le contrôleur d'absences puisse, en collaboration avec le conseil de bande et le comité des parents à l'éducation, porter une action pressante auprès des parents afin d'assurer la présence normale des enfants en classe. Parallèlement, une étude sociale des milieux familiaux en cause, habituellement les mêmes, devrait être entreprise par les responsables (section bien-être) afin d'analyser en profondeur les causes et proposer les actions nécessaires.

TABLE DES MATIERES

DES

TABLEAUX

ET

ANNEXES

<u>Bien-Etre</u>	Tableaux comparatifs des coûts années 1971 à 1974	Tableau I
	Nombre de personnes assistées année 1972-73	Tableau II
	Nombre de personnes assistées année 1973-74	Tableau III
<u>Construction - Maisons</u>	Malioténam années 1971 à 1974	Tableau I
	Sept-Iles années 1971 à 1974	Tableau II
<u>Main-d'Oeuvre</u>	Tableaux de la situation de l'emploi et du chômage chez les Indiens de Sept-Iles	Annexe A
<u>Préparation à l'emploi</u>	Tableaux récapitulatifs des cours et contributions des Affaires indiennes et du Centre de Main-d'Oeuvre du Canada. Commentaires de l'Iron Ore et de divers organismes	Annexe B

Education

Tableaux comparatifs du  
nombre d'étudiants en  
élémentaire par rapport à  
l'enfance inadaptée

Tableau I

Coût unitaire des cours  
élémentaires

Tableau II

Tableaux comparatifs du  
nombre d'étudiants en  
secondaire par rapport aux  
abandons

Tableau III

Coût unitaire des cours  
secondaires

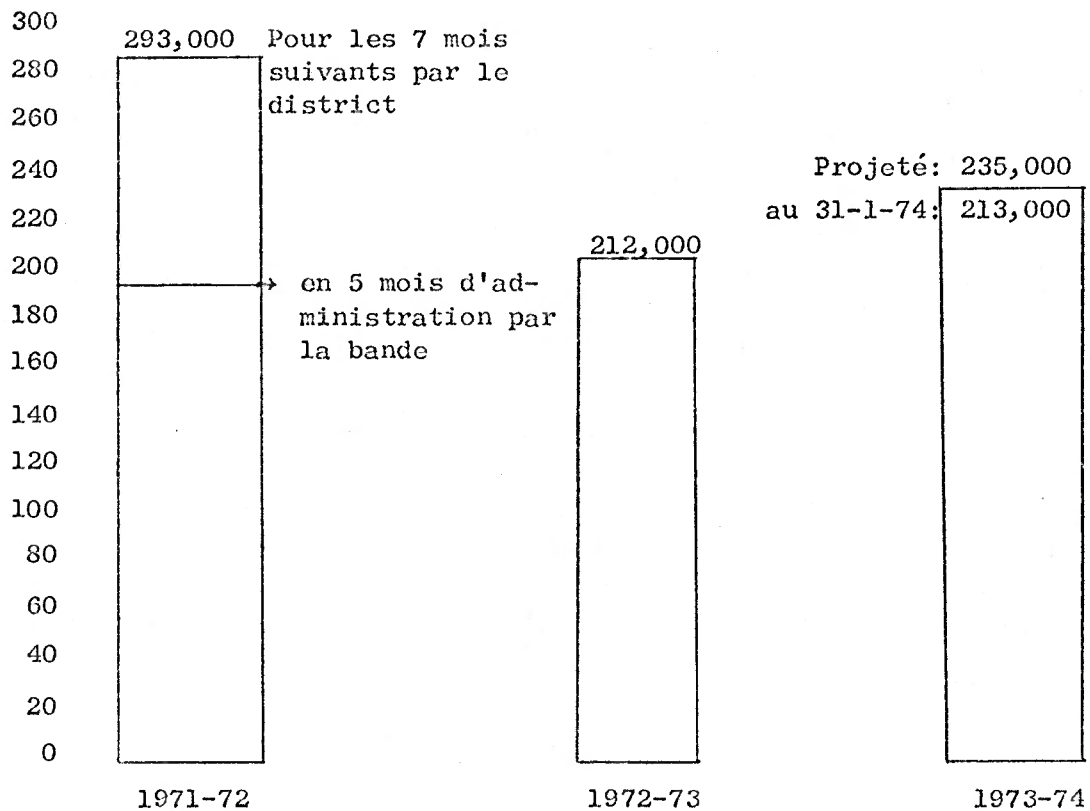
Tableau IV



BIEN-ETRE SOCIAL

Tableau comparatif des coûts

Années 1971-72  
1972-73  
1973-74



Il est à noter qu'en 1971-72, la bande a administré le programme jusqu'en août 1971. A ce moment \$140,000.00 avait été dépensé et \$49,286.13 de comptes étaient encore impayés.

Donc en 1972-73, malgré une hausse des taux de bien-être, le Ministère a administré le programme avec une baisse de coût total comparativement à l'année 1971-72.

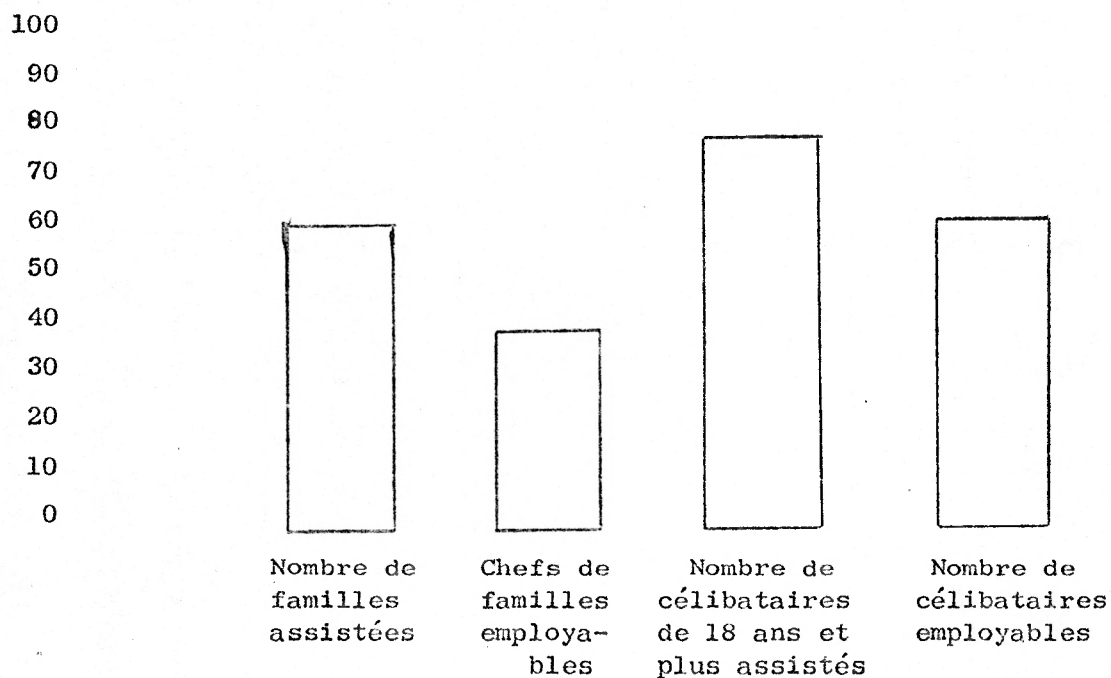
BIEN-ETRE SOCIAL

Année 1972-73

Population totale: 1,221 personnes

Nombre de personnes

assistées par mois: 411 personnes



Nota: Il est à noter que selon le rapport de notre conseiller en emploi (ref: Task Force - janvier 1974), toute personne vraiment intéressée à travailler et qui le veut bien, peut dans le contexte économique de notre région se trouver un emploi.

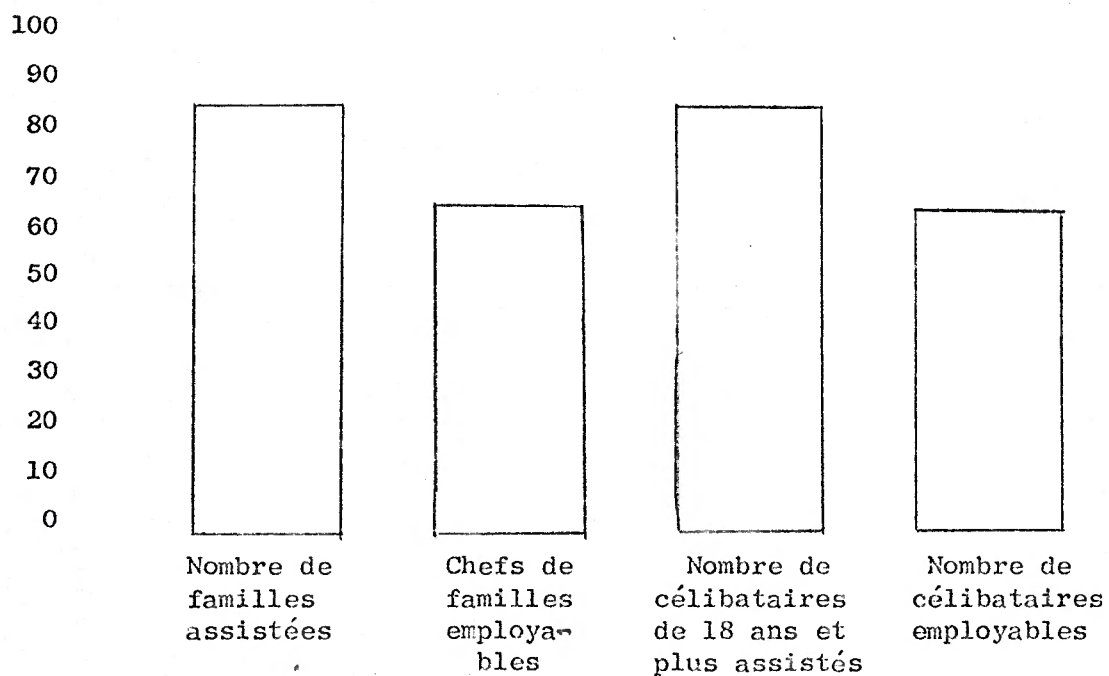
BIEN-ETRE SOCIAL

Année 1973-74

Population totale: 1,254 personnes

Nombre de personnes

assistées par mois: 461 personnes



PROGRAMME DE CONSTRUCTIONMalioténam

## MAISONS NEUVES:

- 1971-72	(\$7,500 main-d'oeuvre par CMC)	9 unités
- 1972-73	(\$8,500 de base plus "work opportunity" plus L.I.P.)	14 unités
- Maisons déménagées de Moisie en bon état		4 unités
- 1973-74	(\$5,000 de base plus \$14,000 à SCHL)	37 unités

A ce nombre nous pouvons également ajouter deux (2) anciennes unités réparées et considérées comme habitables

2 unités

---

 Total

66 unités

En 1974 le nombre de familles à Malioténam est de: 117  
 Le besoin de nouvelles maisons est donc de: 51 unités

---

Nota: Avant que l'on ne commence les 37 maisons de 1973-74, il existait sur cette réserve 80 unités considérées comme inadéquates dans une série des premières maisons construites à Malioténam et qui sont détruites au fur et à mesure de l'implantation de nouvelles constructions et dans lesquelles habiteront encore les 51 familles en attente d'un meilleur logement.

PROGRAMME DE CONSTRUCTIONSept-Iles

## MAISONS NEUVES:

- 1960	(ces maisons nécessiteraient quelques réparations)	14 unités
	rénovées	2 unités
- 1966-67	(\$7,500 de base plus emprunt à SCHL)	41 unités
- 1971-72	(\$8,500 plus main-d'oeuvre CMC)	9 unités
- 1972-73	(\$8,500 plus "work opportunity" plus LIP)	6 unités
- 1973-74	(\$5,000 plus \$14,000 SCHL)	9 unités
		<hr/>
	Total	81 unités

En 1974 le nombre de familles à Sept-Iles est de: 87  
 Le besoin en nouvelles maisons est donc de: 6 unités

---

Nota: Il n'y a pas de problème fondamental de logement à Sept-Iles, l'ensemble des constructions est récent et le manque de logement relativement faible.

SITUATION DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE

CHEZ LES INDIENS A SEPT-ILES, P.Q.

INDIENS ENREGISTRES

VIVANT A SEPT-ILES

(janvier 1974)

<u>GROUPE D'AGES</u>	<u>MALES</u>	<u>FEMELLES</u>	<u>TOTAL</u>
0 - 4	78	69	147
5 - 14	184	200	384
15 - 19	62	94	156
20 - 24	60	54	114
25 - 29	39	49	88
30 - 34	39	37	76
35 - 39	35	24	59
40 - 44	31	30	61
45 - 54	37	36	73
55 - 64	19	27	46
65 et plus	28	22	50
TOTAL: -	<u>612</u>	<u>642</u>	<u>1,254</u>

1. POPULATION MALE:	612	48.8%
FEMELLE:	<u>642</u>	<u>51.2%</u>
TOTAL :	1,254	100.0%

2. POPULATION 14 - 64 ANS - MAIN-D'OEUVRE THEORIQUE:

MALE	:	322	47.8%
FEMELLE	:	<u>351</u>	<u>52.2%</u>
TOTAL	:	673	100.0%

3. MAIN-D'OEUVRE REELLE DISPONIBLE AU MARCHE DU TRAVAIL DE 18 - 64 ANS:

MALE	:	226	84 %
FEMELLE	:	<u>43</u>	<u>16 %</u>
TOTAL	:	269	100 %

4. TAUX DE PARTICIPATION AU MARCHE DU TRAVAIL:

MALE	:	226/322	70.2%
FEMELLE	:	<u>43/351</u>	<u>12.3%</u>
TOTAL	:	269/673	40.0%

5. EMPLOI:

MALE	:	130	93.5%
FEMELLE	:	<u>9</u>	<u>6.5%</u>
TOTAL:		139	100.0%

6. CHOMAGE:

MALE	:	96	73.8%
FEMELLE	:	<u>34</u>	<u>26.2%</u>
TOTAL	:	130	100.0%

7. TAUX DE CHOMAGE:

130 sur 269 - 48.3% (15.8% Lac St-Jean - Côte-Nord)



CONSIDERATIONS:

Dans le taux de chômage, il n'a pas été tenu compte des fluctuations importantes des emplois saisonniers à cette période de l'année (menuiserie, "guiding", élaguage des voies de chemins de fer, etc.)

SEPT-ILES

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI

<u>GROUPE D'AGES</u>	<u>MALES</u>	<u>FEMELLES</u>	<u>TOTAL</u>
14-19	6	1	7
20-24	19	2	21
25-29	17	4	21
30-34	23	1	24
35-39	18	-	18
40-44	22	1	23
45-54	23	-	23
55-64	2	-	2
65 et plus	-	-	-
	<u>130</u>	<u>9</u>	<u>139</u>

N.B.

De 30 à 64 ans, il y a 90 employés sur 139, soit 64.7%.

Sur 139 travailleurs, 82 ont une 6ème année ou moins, soit 59%.

TABLEAU DES PRINCIPAUX EMPLOYEURS

<u>EMPLOYEURS</u>	<u>NOMBRE</u>	
Iron Ore	45	A l'Iron Ore, 33 travailleurs sur 45 ont une 6ième année ou moins.
QNS&L.	24	A QNS&L., 22 travailleurs sur 24 ont une 6ième année ou moins.
		Ces deux employeurs représentent 49.6% de l'emploi.
LAND. & bandes	23	
Arpentage	12	
Quebec North Shore (Baie-Comeau)	4	
CMC Equipment	2	
Autres	29	Dont 15 employés dans les divers commerces de la ville de Sept-Iles.
	<hr/> 139	

SEPT-ILES

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI ET DU CHOMAGE

<u>Niveau de scolarité</u>	<u>EMPLOIS</u>		<u>CHOMAGE</u>		<u>Total (1) - (2)</u>	
	<u>Males</u>	<u>Femelles</u>	<u>Males (1)</u>	<u>Femelles (2)</u>		
Aucune scolarité	20	-	13	2	15	11.5%
1ère à 6ième année inc.	62	-	41	11	52	40%
7ième à 11ième année inc.	47	6	42	21	63	48.5%
12ième année	1	3	-	-	-	
	---	---	---	---	---	
TOTAL	130	9	96	34	130	

ORIGINES DES TRAVAILLEURS A PLEIN TEMPS:

<u>Lieux</u>	<u>Nombre</u>	<u>Pourcentage</u>
Malioténam	81	58.3%
Sept-Iles	56	40.3%
Inconnus	2	1.4%
	---	---
	139	100.0%

CONSIDERATIONS:

- 1) Dans ces 130 emplois, on ne tient pas compte des emplois saisonniers.
- 2) Le faible nombre (9) des emplois féminins pourrait s'expliquer par leur gêne, leur état psychologique et social ainsi que leur non-intégration au milieu de Sept-Iles.
- 3) Le transport ne semble pas affecter l'emploi sur la réserve de Malioténam puisque 58.3% des travaillants viennent de ce milieu.

TABLEAU RECAPITULATIF DES COURS DONNEES  
AUX INDIENS DE SEPT-ILES ET MALIOTENAM  
CONTRIBUTIONS DES AFFAIRES INDIENNES ET  
DU CENTRE DE MAIN D'OEUVRE DU CANADA

COURS DISPENSES PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES  
INDIENNES DE 1970 à 1974 ( FIN JANVIER 1974).

COURS	#	ETUDIANTS	COUT DU COURS	
1970-71				
Organisation domestique	15	15	487.50	
Artisanat	11	24	1354.00	
Tissage Sept-Iles et Malio.	28	51	2210.00	
Organisation domestique	88	9	362.50	
Personnalité Malioténam	115	24	925.00	
Couture, habillement Ma.	89	18	729.00	
Art culinaire	90	24	<u>755.00</u>	6823.00
1971-72				
Artisanat Sept-Iles	48	8	475.00	
Couture Sept-Iles	61	19	440.00	
Couture Sept-Iles	47	15	756.00	
Organisation domestique	60	5	140.00	
Organisation domestique	162	19	990.00	
Culture, langue montagn.	210	26	425.00	
Organisation domestique	207	20	<u>875.00</u>	4420.00
1972-73				
Artisanat Malioténam	4	13	210.00	
Artisanat Malioténam	3	15	840.00	
Artisanat Sept-Iles		12	140.00	

COURS	#	ETUDIANTS	COUT DU COURS	
1972-73 (suite)				
Tricot Sept-Iles		10	120.00	
Artisanat Sept-Iles	1	14	900.00	
Budget Sept-Iles	17	10	<u>117.00</u>	2327.00
1973-74				
Drogue et alcool	15	22	148.00	
Conditionnement physique	33	32	245.00	
Tricot	11	20	600.00	
Chants indien	25	12	215.00	
Economie domestique		15	875.00	
Economie domestique	13	<u>20</u>	<u>2000.00</u>	<u>4083.00</u>
		472	Grand total:	17653.00

COURS ACADÉMIQUES ET PROFESSIONNELS DISPENSÉS  
 PAR LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE  
 ET DÉFRAYÉS PAR LE CENTRE DE MAIN D'ŒUVRE DU  
 CANADA DE SEPT-ÎLES. ( 1969 à fin janvier 1974)

N.B. Les nombres entre parenthèses indiquent les étudiants qui ont  
 terminé le cours.

COURS	ÉTUDIANTS (Places achetées)	COUT PAYÉ À LA CSRG ET ALLOCA- TION AUX ÉTUDIANTS	
1970-71			
Formation de base 99-00-02-05	22	24750.00	
Pré-secondaire	3	3750.00	
Formation de base 99-00-02-11	16	14770.00	
Formation de base 99-00-02-12	18	16750.00	
Pré-secondaire 99-01-00-09	7	8820.00	
Secondaire I 99-02-08-01	2	770.00	
Formation de base 3-4-5-- 99-90-03-06	15 (11)	12275.00	
Formation de base 99-90-03-07	15 ( 7)	8975.00	
Formation de base 3-4-5 99-90-03-12	15	11700.00	
Pré-secondaire 99-91-01-12	15 ( 9)	15325.00	
Pré-secondaire 99-91-01-14	11 ( 9)	19950.00	
Technicien construction	15	47000.00	
Secondaire I et II 99-93-07-15	15 (6)	18625.00	
Technicien construction	16	<u>50000.00</u>	253460.00
1971-72			
Formation de base 99-90-03-03	11 ( 8)	11480.00	



COURS	ETUDIANTS	COUT PAYE A LA CSRG ET ALLOCA- TION AUX ETUDIANTS	
1971-72			
Pré-secondaire 99-91-01-06	12 ( 7)	21315.00	
Secondaire I 99-92-09-10	16 ( 7)	14550.00	
Incendie domicillaire 66-74-60-01	2	420.00	
Secondaire I	1 ( 0)	<u>270.00</u>	48035.00
1972-73			
Chauffeur autobus sco. 76-93-69-01	3 ( 3)	967.65	
Entr. brûleur à l'huile 78-89-18-01	6	10641.60	
Caissière	2	2000.00	
Secondaire II 99-93-07-11	10	9800.00	
Menuiserie B (CFP) Entretien de maison	15	<u>22800.00</u>	46209.25
1973-74			
Secondaire I 99-92-09-02	3	4368.00	
Opérateur mach. lourdes 99-92-09-02	3 ( 2)	4348.00	
Opérateur mach, l. voirie A 76-83-15-01	2 ( 1)	3072.00	
Menuiserie A 82-88-12-01	6 ( 3)	11788.00	
Sculpture sur bois	2 ( 0)	1000.00	
Mise en marché	2	<u>2700.00</u>	<u>27276.00</u>
	281 (73) 127	Grand total:	374980.25

CONTRIBUTION DU MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES  
POUR DES ETUDIANTS INDIENS DE SEPT-ILES ET MALIOTENAM  
FREQUENTANTS DES COURS DU CMC DE 1971-1974 (fin janvier)

COURS	MONTANT
Secondaire I	400.00
Brûleurs à l'huile	1177.00
Guide touristique	52.00
Opération machinerie lourde	303.00
Menuiserie A	425.00
Tech. amérindiennes	700.00
Mise en marché	412.00
Menuiserie B par C.F.P.	<u>800.00</u>

Total:

4769.00

MONTANTS PAYES POUR ET A DES ETUDIANTS(ES) DE  
CEGEP DE 1971 A FIN JANVIER 1974.

	ETUDIANTS	ALLOCATION
1971-72	3	3600.00
1972-73	4	7200.00
1973-74	<u>4</u>	<u>3950.00</u>
Total:	11	14750.00

COURS DIVERS POUR LESQUELS LE MINISTERE  
A CONTRIBUE - CREDITS - DE 1971 A 1974

	ETUDIANTS	MONTANT
Session d'orientation été 73-74 Collège Manitou	8	6400.00
" MIND DYNAMIES " 73-74	2	100.00
Didactique des langues, des maths et laboratoires 73-74	2	400.00
Culture indienne, audio-visuel, psychologie générale, psycho de l'enfant, arts plastiques, didac- tiques des langues, jardin de l'enfant de 70 à 74	<u>5</u>	<u>500.00</u>
 Total:	 17	 7400.00

PERIODE 1969-74

	ETUDIANTS	MONTANT
Cours des affaires indiennes	472	17653.00
Cours achetés par le CMC	281	374980.25
Contributions du ministère à des cours du CMC		4769.00
CEGEP, contributions des affaires indiennes	11	14750.00
Cours divers, contributions des affaires indiennes	<u>17</u>	<u>7400.00</u>
Total:	781	419552.25

Nombre de personnes entre 18 et 60 ans, candidats disponibles aux  
cours adultes: 541

Aux cours du Centre de Main d'Oeuvre, lorsque les données le per-  
mettaient, il a été établi que 73 candidats sur 127 ont terminé.

Sept-Iles	1970-71		1971-72		1972-73		1973-74 (fin janvier)		Totaux	
	Place	Coût	Place	Coût	Place	Coût	Place	Coût	Place	Coût
Cours des A.I.	165	6823.	(84) 113	4420.	74	2327.	121	4083.	473	17653.
Cours académiques et professionnels par Comm. Scol. du Golfe défrayés par la CMC de Sept-Iles	185	253460.	(24) 42	48035.	36	46209.	(11)18	27276.	281	374980.
		(nouveau) (2 cours menuiserie environ 100000.) (cours de 1969-70)								
Contributions des A.I. pour les é- tudiants aux cours du CMC de 1971-74 janvier								4769.		4769.
Montants payés par A.I. pour étudiants aux CEGEP			3	3600.	4	7200.	4	1950.	11	14750.
Cours divers pour lesquels les A.I. ont contribué de 1970-74							12	6900.	12	6900.
							5	500.	5	500.
Totaux:	350	260283.	158	56055.	114	55736.	160	48478.	782	419552.

Commentaires:

COMMENTAIRES:

Explications des totaux:

En 1970-71, les cours donnés par le Centre de Main-d'Oeuvre ont coûté 253,460.00. Les cours empiétaient sur 1969-70 et 1971-72.

En 1971-72

# 99-93-07-15	18,825 X 8/25	=	5960.00
# 99-91-01-14	19,950 X 4/19	=	4200.00
# 99-90-03-12	11,700 X 10/12	=	<u>9750.00</u>

19,910.00

En 1969-70

# 99-01-00-09	8,820 X 12/18	=	5880.00
# 99-00-02-11	14,770 X 6/12	=	7375.00
# 99-00-02-12	16,750 X 6/12	=	<u>8375.00</u>

21,650.00

De plus deux cours de technique en construction furent donnés pour un coût de 97,000.00

Montants réajustés pour 1970-71 et 1971-72

En 1969-70 (incomplet) 21,650.00

En 1970-71

253,460 -(97,000 + 21,650 + 19,910) = 114,900.00

En 1971-72

48,035 + 19,910 = 67,945.00

Le grand total de 374,980. donne une idée plus juste du coût total (allocations et coûts des places) des cours achetés par le Centre de Main-d'Oeuvre et donnés aux indiens de Sept-Iles et Malioténam.

En fin, sur les 281 places achetées par le CMO, 54 places ont dû être annulées par suite des abandons durant les cours.



QUELQUES RATIOS INTERESSANTES:

- Le nombre 541 (candidats disponibles aux cours adultes), doit être diminué d'une quarantaine, si on considère ceux qui ont plus de 18 ans et à l'école (18) et, les mères de famille très nombreuses et des indiens en dehors de Sept-Iles.

- Les cours pour adultes dispensés par les affaires indiennes ont été donnés en grande partie à des femmes (environ 250). En considérant le nombre de personnes inscrites sur les cours (472), on trouve que chaque femme a reçu environ 2 cours durant la période 1970-74.

- Les 281 places achetées aux cours du CMC s'adressait<sup>ent</sup> à une population d'environ 520 personnes. Entre 1969 et 1974, plus d'une personne sur deux a bénéficié des cours du Centre de Main d'Oeuvre du Canada.

- De 1969 à 1974, pour chaque indien de Sept-Iles et Malioténam apte aux cours adultes, il a été dépensé environ 800.00 (400,000 + 500).

- Les chiffres sont cependant présentés sous quelques réserves dû au fait que les données recueillies peuvent être plus au moins justes. Dans le cas des allocations versées on a dû établir des montants approximatifs. Nous croyons qu'une marge d'erreur de + 8% et - 8% est possible. En fin il ne nous a été impossible d'établir si le même candidat avait suivi 3, 4 ou 5 cours.

- Equipe de travail:      - Jean-Guy Simard  
                                 - Robert Chateaufneuf  
                                 - Jean Bacque

COMMENTAIRE ET PARTICULARITÉS:

Au cours de l'été 1972, tous les indiens qualifiés en Menuiserie perfectionnement étaient au travail ou bien sur leurs réserves ou en ville.

En ce qui concerne les cours de brûleurs à l'huile 1972-73, des 4 candidats de Sept-Iles, 2 sont sans emploi.

Pour ce qui est du cours opérateurs de machinerie lourde (Voirie 1973), celui de Sept-Iles qui a terminé le cours a trouvé un emploi presque permanent.

\* Les cours entièrement défrayés par les Affaires Indiennes ont presque toujours eu quelque rapport avec la confection de vêtements ou nourritures, à l'exception de quelques cours en 1973-74. Encore aujourd'hui des groupes de femmes indiennes demandent avec instance des cours d'artisanat et de tricot.

Nous avons constaté beaucoup d'abandons aux cours de formation académique. Peu de motivation de la part des candidats. Instabilité. Certains adultes se sont cependant intégrés à des cours donnés à des groupes hétérogènes et ont peu poursuivi des études jusqu'au secondaire III.

Les cours de formation professionnelle ne devraient que très rarement être donnés pour des Indiens d'une seule réserve. Ainsi un cours, pour des candidats de Bersimis seulement, donnés à Bersimis. Il faudrait accentuer les efforts sur une formation individuelle. Il faudrait de plus être bien prudent lorsque des candidats souhaitent aller suivre un cours à l'extérieur de leur réserve.

Pour ce qui est des cours de formation académique, le manque de motivation et de stabilité ont entraîné beaucoup d'abandons. Il faudrait recommander que de tels cours soient donnés à condition que de tels cours soient demandés expressément avec instance.

# IRON ORE COMPANY OF CANADA

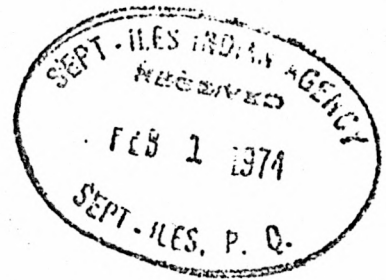
OFFICES:  
SEPT-ILES, QUÉBEC  
MONTREAL, QUÉBEC  
SHEFFIELDVILLE, QUÉBEC  
LABRADOR CITY, NEWFOUNDLAND  
ST. JOHN'S, NEWFOUNDLAND

JST

379/25-1

Sept-Iles, Québec,  
Le 30 janvier 1974

M. Jean-Serge Tremblay,  
Coordonnateur Régional de la  
Décentralisation de Programmes  
Educationnels,  
a/s M. Gagné,  
Ministère des Affaires Indiennes,  
700 ave Laure,  
Sept-Iles, Qué.



RE: Cours offerts aux Amérindiens

Monsieur Tremblay,

Suite à notre conversation en date du 24 janvier aux bureaux du Service de Formation, voici en bref le déroulement de l'offre des cours aux Amérindiens à notre emploi.

Historique. Les Indiens travaillant à la Compagnie Iron Ore du Canada avaient manifesté le désir d'avoir des cours afin de se recycler et d'avoir ainsi la facilité de changer de poste d'affectation.

Présentement, la majorité d'entre eux sont affectés à la tâche de journalier agissant comme préposés aux torches, aux barrières, ou dételers de wagons, nettoyeurs mobiles, ou journaliers d'entretien général, etc.

D'autre part, il est normal que des exigences minimales soient exigées et ce pour toutes les catégories de gens qui veulent naturellement accéder à une meilleure situation de travail.

Le 2 mars 1973, une première approche était faite auprès du Ministère de l'Education, section Cours par Correspondance, avec programme menant à une reconnaissance de la 9ième année. Quatre candidats se classèrent pour ce genre de cours: Jacques Fontaine, Léon Fontaine, Armand Fontaine, et Maurice Pinette.

FEB 4 1974

Tout le matériel fut commandé et envoyé à domicile, le tout entièrement défrayé par la compagnie - Français III et Mathématiques III.

W.H.K.

En deuxième temps, il fallait s'occuper de ceux qui n'avaient pas de scolarité suffisante pour suivre les cours proposés. Une dizaine de candidats devraient recevoir des cours de niveau de 5ième, 6ième et 7ième année élémentaire. Une première négociation fut entreprise avec le Directeur de l'Enseignement Permanent afin d'organiser des cours du soir.

Le 14 septembre 1973, se tenait une réunion au bureau du Directeur de l'Enseignement Permanent à laquelle prenaient part les personnes suivantes:

- M. Jean Back de la Formation des Indiens (Affaires Indiennes)
- M. Gérard Scherrer, Directeur de l'Enseignement aux Adultes (Régionale du Golfe)
- M. Réal Volant, Contremaître à l'I.O.C., représentant des Indiens
- M. Jules Thériault, responsable des cours du soir à Manikoutai
- M. Jean-Marc Dion, Service de Formation, I.O.C.

Un plan d'action fut établi en vue d'une organisation de cours du soir:

1. Les 13 et 14 septembre 1973, Réal Volant rencontrera ceux qui ont manifesté le désir de suivre ces cours.
2. Les 17, 18 et 19 septembre, M. Laurent Parisé recevra les candidats pour entrevue et les introduira dans les groupes de leur choix.
3. Le 24 septembre, les cours devraient débiter sous l'égide de l'Enseignement aux Adultes.

M. Jean Back apporta le fait qu'un cours intensif spécialisé de 12 ou 16 semaines pourrait être donné à ces gens en assurant à ces derniers cependant la certitude qu'ils pourront se qualifier pour une classe supérieure.

Cours offerts: a) Cours pour l'obtention de Secondaire I, par correspondance, débutant avec deux matières d'abord: Mathématiques III et Français III.

b) Cours élémentaire au niveau de 5ième, 6ième et 7ième année.

FEB 4 1974

Liste des candidats

<u>NOM</u>	<u>SCOLARITE</u>	<u>NOM</u>	<u>SCOLARITE</u>
FONTAINE, G. Raymond	Nil	PINETTE, Adrien	6ième année
VOLLANT, Maurice	6ième année	VOLLANT, Edouard	6ième année
GREGOIRE, Georges	Nil	FONTAINE, Jacques	8ième année
FONTAINE, Allen	6ième année	FONTAINE, René	Nil
FONTAINE, Léon	Nil	FONTAINE, Armand	Nil
FONTAINE, Walter	Nil	JOURDAIN, Philippe	Nil
FONTAINE, Antonio	4ième année	AMBOISE, J. Louis	Nil
AMBOISE, Alphonse	Nil	FONTAINE, Mathias	Nil
MICHEL, John	Nil	THIERNISH, Jean B.	5ième année
PINETTE, Maurice	8ième année	ST-ONGE, Pierre	Nil

Situation actuelle

Aucune réponse concrète ne fut apportée de la part des candidats. A plusieurs reprises, j'ai contacté Réal Volant. D'autre part, du côté de l'Enseignement aux Adultes, ils n'ont eu aucun signe de vie.

Ceux à qui des cours par correspondance ont été offerts, n'ont pas encore exécuté les travaux demandés, soit 5 en français et 5 en mathématiques.

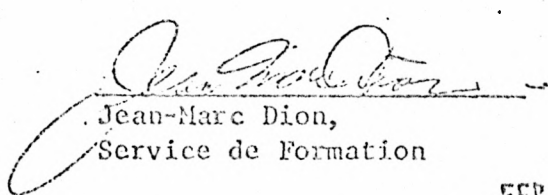
La compagnie cependant, par son Service de Formation, est toujours intéressée au perfectionnement de ses employés et souhaite que tous profitent au maximum des avantages qui leur sont offerts.

Nous demeurons optimistes et nous espérons qu'un jour les cours seront en marche.

Recevez, Monsieur Tremblay, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous,

IRON ORE COMPANY OF CANADA

  
Jean-Marc Dion,  
Service de Formation

/pr

cc: H. Gagné  
O. Tremblay  
P. Morin  
F. Leblanc

FEB 6 1974

Comptes

RECAPITULATION SYNTHESE ET COMMENTAIRES

DU TABLEAU RECAPITULATIF DES COURS DONNES

AUX INDIENS DE SEPT-ILES ET MALIOTENAM

CONTRIBUTIONS DES AFFAIRES INDIENNES ET

DU CENTRE DE MAIN-D'OEUVRE DU CANADA

De 1970 à 1974, les Indiens ont été présents sur 57 cours, soit sur 26 à caractère académique: (formation de base, 3 - 4 - 5, pré-secondaire, secondaire), 31 cours populaires (tricots, artisanat, budget familial, alcool et drogue, etc), et cours professionnels (menuiserie, machinerie lourde, sculpture sur bois, etc.)

Un total de 753 places-étudiants sur une population disponible de 541 personnes ont été achetées et ce, entre la période 1971 et début 1974. A noter que des Indiens y ont participé pour une ou plusieurs fois. Le tout a impliqué des dépenses au montant de \$374,980.25 absorbées en très grande partie par le CNC. et pour lesquelles le ministère des Affaires indiennes et esquimaudes a participé pour un montant de \$4,769.00, soit environ 1%.

Aussi, divers autres cours auxquels ont participé des Indiens, ont eu lieu pendant la même période, entre autres sessions d'orientation pour le Collège Manitou, Didactique de la langue, culture indienne, audio-visuel, psychologie, etc., le tout impliquant 17 étudiants pour un coût global de \$7,400.00.

Ainsi pour 753 places-étudiants achetées pour la réserve, un montant global de \$419,552.25 a été dépensé (incluant les allocations versées aux étudiants indiens) dans le secteur pour une population disponible de 541 candidats, se situant entre 18 et 60 ans. Bien entendu, certains ont répété ou continué certains cours.

Les résultats, selon les informations obtenues, peuvent s'établir en regard des cours terminés et de la capacité des étudiants à atteindre le marché du travail. Ces statistiques ne nous permettent que de retenir ici le premier cas.

Dans les cours donnés aux adultes indiens en formation académique, les chiffres obtenus dénotent une inscription globale de 207 candidats, dont 64 ont abandonné les cours. Il appert que la motivation

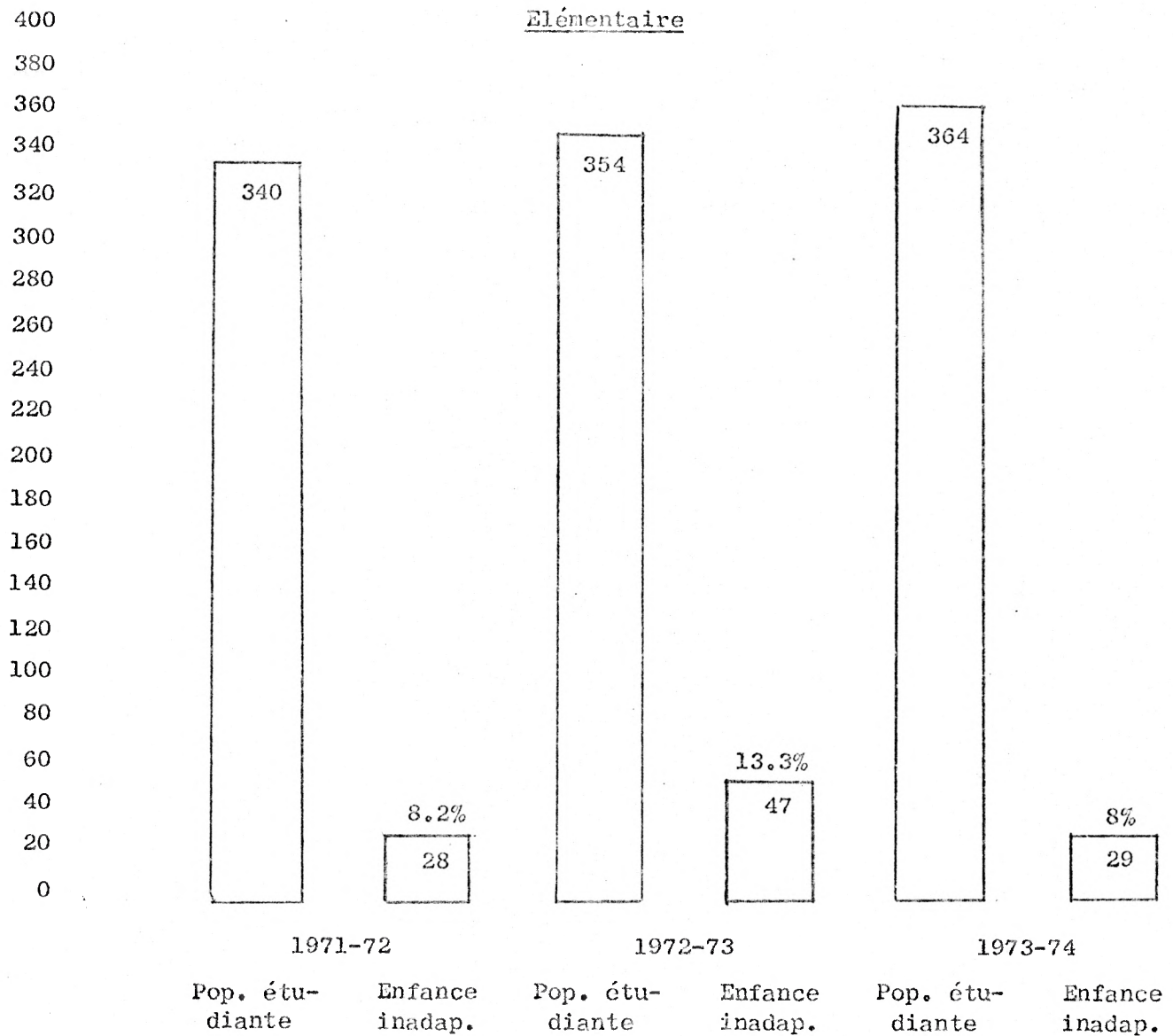
l'orientation de ces candidats n'ont pas été suffisamment assurées. Les cours de formation professionnelle semblent répondre mieux aux besoins et à la motivation des adultes, si l'on considère que le taux d'abandon aux cours (11) représente au plus 15% de l'inscription totale à ces cours.

COMMENTAIRES:

- Les Affaires indiennes ont favorisé les cours dits populaires (tricots, couture, artisanat, confection de vêtements, etc.), qui ont semblé intéresser un nombre important de candidats et qui sont encore réclamés.
- En regard du nombre d'inscription, chaque femme a reçu environ deux (2) cours durant la période 1970-1974.
- Plus d'une personne sur deux à Sept-Iles et Malioténam, a profité au moins d'un cours du CMC. (statistiquement parlant).
- Les cours populaires ont davantage intéressé les femmes.
- Les cours académiques, tel que dispensé, ont entraîné un nombre important de candidats. Cependant, le taux d'abandon au cours académique (68) représente un peu plus de 30% de l'inscription totale à ces cours.
- La motivation et l'orientation des candidats ne semblent pas avoir été suffisamment assurées, si l'on interprète globalement cette statistique.
- Le lien entre les objectifs de la présentation de cours professionnels et le marché de l'emploi n'est pas ici établi. Cependant, il apparaît que ce travail mériterait à se faire avant de se ré-engager dans un programme global de cours de formation professionnelle aux Indiens (Comité de Liaison sur la formation d'adultes amérindiens).
- Il se dégage de cette étude que des efforts devront être faits pour accentuer sur la formation individuelle des adultes, à partir de l'établissement d'un plan de formation.

## EDUCATION

Population étudiante (Sept-Iles/Malioténam)



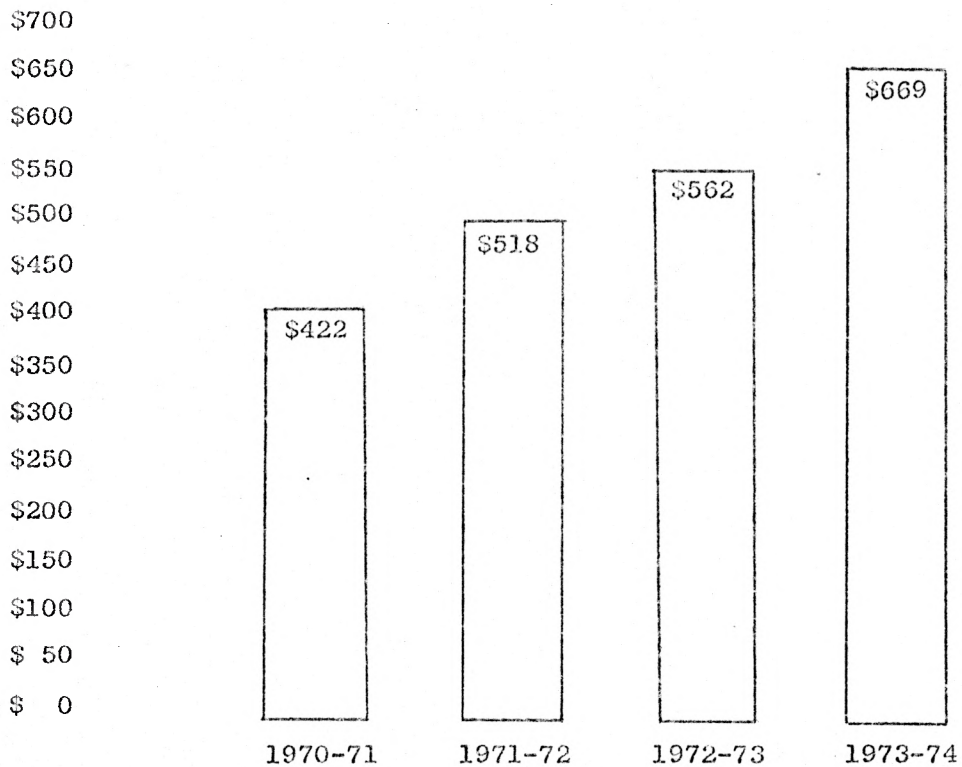
Nota: Il est à remarquer qu'à Malioténam, au cours des années 1971-72 et 1972-73 les abandons représentaient pour cette réserve 12.4% et 15.6% contre 1.5% et 9.7% pour la réserve de Sept-Iles.

Alors qu'en 1973-74 Malioténam représente 6.8% des abandons contre 9.5% pour Sept-Iles.



EDUCATION

Coût unitaire (Sept-Iles/Malioténam)

Elémentaire

Nota: Ces frais ne comprennent que les frais de scolarité, les vêtements de gymnastique et des articles scolaires.

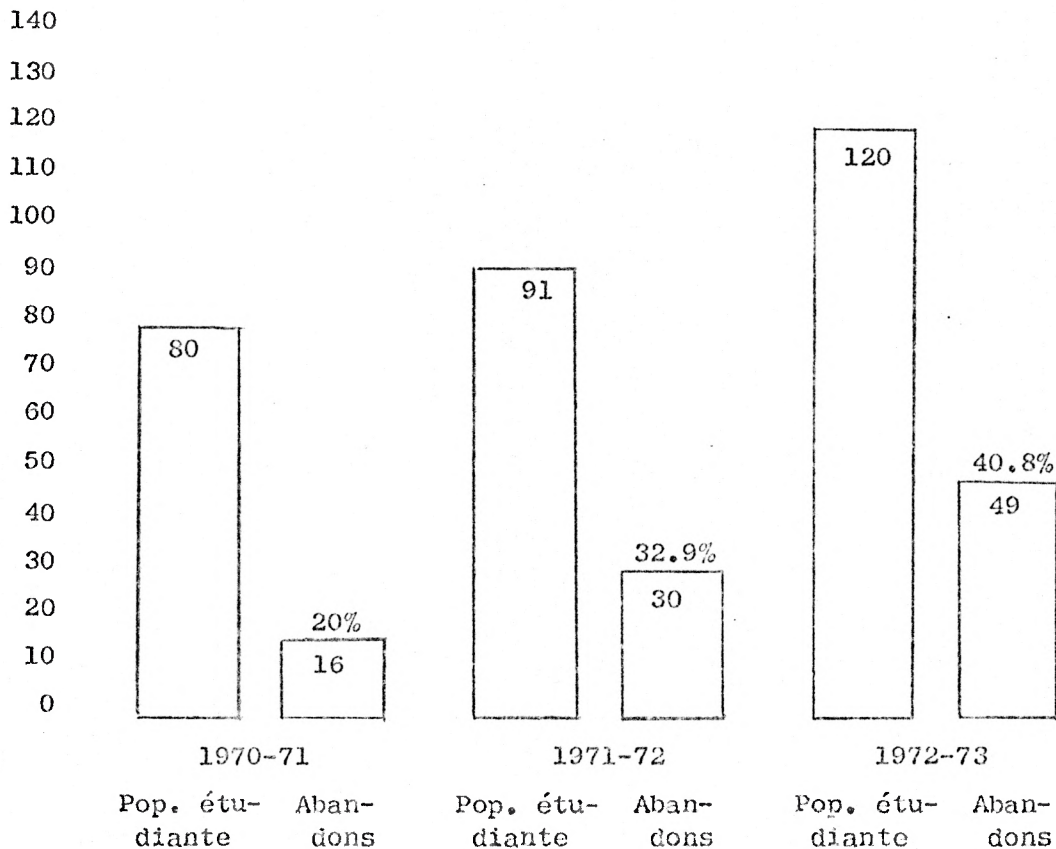
Les frais spéciaux comprenant les salaires des aides institutrices, des professeurs de langue, des jardinières d'enfants ou des suppléments dans les transports ou dans l'équipement de maternelle provoquent une augmentation d'environ 25% à ces coûts unitaires.

EDUCATION

Population étudiante (Sept-Iles/Malioténam)

Secondaire

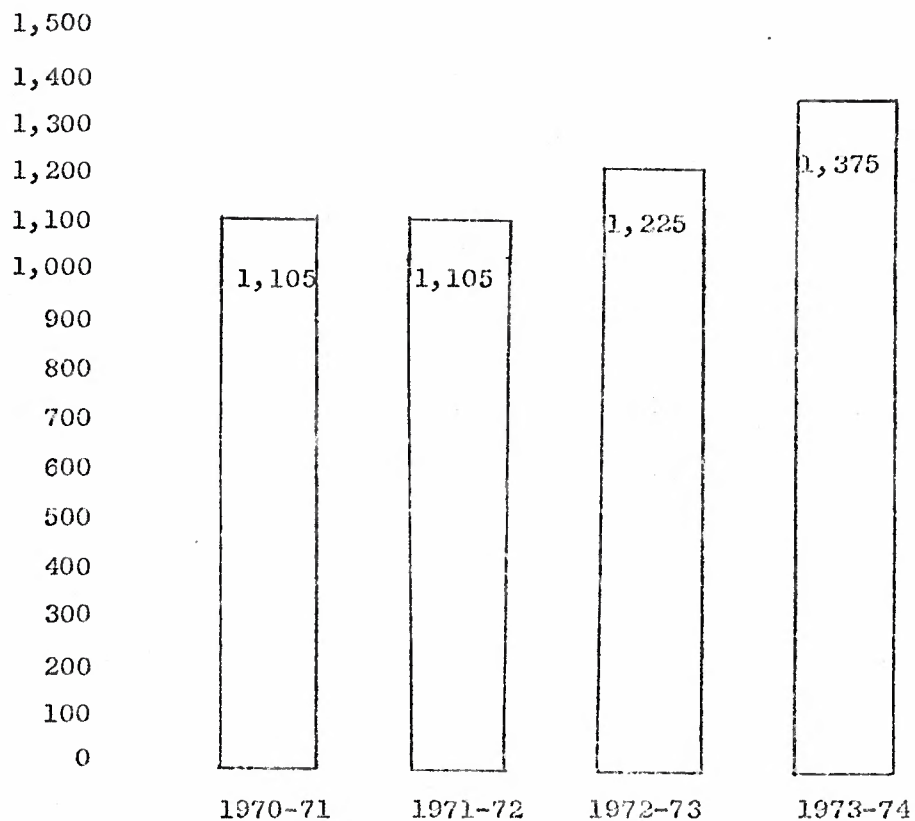
- Pré-sec. à sec. V
- Sec. IV et V prof.
- Initiation à la vie
- Intiation au travail
- Sec. court



Nota: Le plus grand nombre d'abandons se produit au niveau d'initiation à la vie - initiation au travail et sec. court - entre 16 et 18 ans - principalement pour des raisons de manque d'intérêt et de motivation et du milieu familial.

EDUCATION

Coût unitaire (Sept-Iles/Malioténam)

Secondaire

Nota: Ces coûts unitaires comprennent les frais de scolarité, les allocations mensuelles, les vêtements de gymnastique, les articles scolaires et les repas du midi.

Les cas assez rares de frais de pension sont en sus, mais n'ont nécessité en 1973-74 qu'un coût supplémentaire global de \$7,000.